

— ÉTUDES MARINES —

HORS SÉRIE

AMBITION NAVALE
AU XXI^e SIÈCLE

Octobre 2016

Centre d'études stratégiques de la Marine

— ÉTUDES MARINES —

HORS SÉRIE

Directeur de la publication

Contre-amiral Thierry Rousseau

Rédactrice en chef

Enseigne de vaisseau Hélène Dupuis

Avec la précieuse collaboration du Service prépresse de la Marine nationale
pour les infographies

Centre d'études stratégiques de la Marine (CESM)
Case 08 – 1, place Joffre – 75700 Paris SP 07
01 44 42 82 13 – cesm.editions.fct@intradef.gouv.fr

— ÉTUDES MARINES —

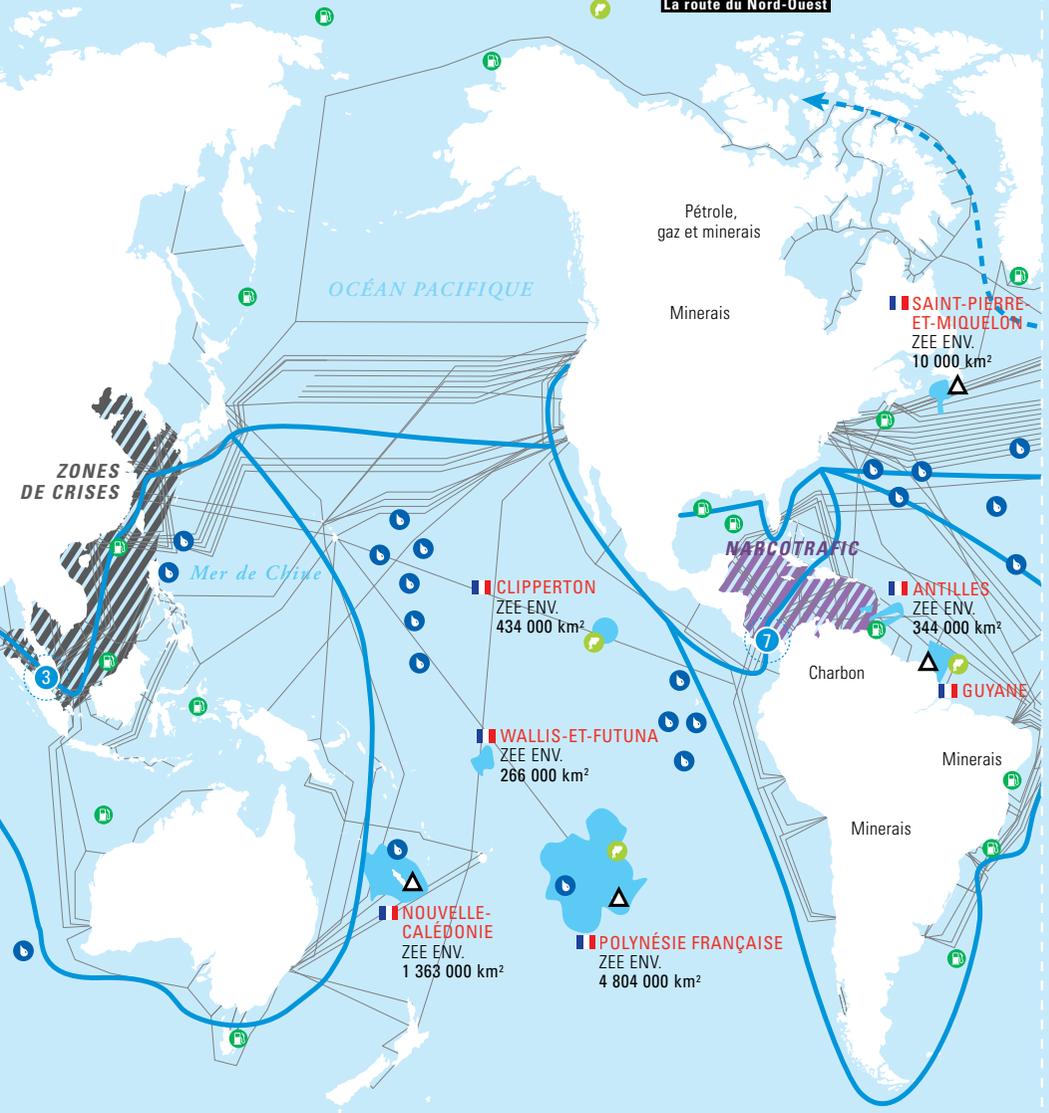
AMBITION NAVALE
AU XXI^e SIÈCLE

Hors série – Octobre 2016
Centre d'études stratégiques de la Marine

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	8
Introduction	14
<i>Évolution des routes maritimes</i>	16
Le fait maritime au cœur du contexte stratégique mondial	22
<i>Zones maritimes d'intérêt stratégique</i>	33
Agir : l'ambition pour la Marine de demain	44
<i>La marine nationale en opérations</i>	60
Être marin : l'enjeu de la ressource humaine	66
<i>Petit panorama des ressources humaines de la Marine</i>	71
Bâtir une Marine conforme à nos ambitions	74
<i>Analyse comparée des marines française et britannique</i>	84
<i>Format des marines américaine, russe et chinoise</i>	86
Adapter et transformer la Marine	90
POSTFACE	96
LEXIQUE	98
<i>Les termes définis sont signalés par un astérisque.</i>	

La route du Nord-Ouest



FRANCE: LES ENJEUX MARITIMES

— Principales routes maritimes

- - - Futures routes

▲ Points d'appui Marine

■ Zones économiques exclusives (ZEE) françaises

LES ENJEUX «OFFSHORE»

■ Ressources en hydrocarbures

■ Ressources minérales marines

■ Ressources halieutiques

INFRASTRUCTURE MONDIALE DES COMMUNICATIONS

— Câbles sous-marins en service

AVANT-PROPOS

L' Histoire enseigne que la France n'a jamais été aussi prospère et puissante que lorsque sa marine était forte. Faut-il alors miser sur le développement d'une puissance navale aux larges modes d'action ou considérer qu'elle n'a de sens qu'en appui d'une stratégie terrestre, interarmées dirait-on aujourd'hui ?

Il n'est pas besoin de trancher. Constatons seulement que notre ambition navale et notre statut de grande puissance qui compte dans le monde s'appuient l'un l'autre. Leur ressort commun est le principe de la liberté d'action, besoin central de l'action politique. Sur mer, l'absence d'entrave à la circulation constitue la clef d'un commerce et d'un développement prospères. Elle est tout aussi essentielle aux forces navales qui jouent de l'immensité et de l'opacité des océans pour évoluer sans contrainte, ce qui leur permet de faire valoir les intérêts de la France, quand et où les autorités le veulent.

De grands États, traditionnellement tournés vers des stratégies continentales, l'ont bien compris. L'examen des efforts considérables consentis par la Russie, la Chine, l'Inde ou le Brésil nous permet, relativement, de mieux distinguer les enjeux stratégiques des océans pour notre pays.

Ce document analyse les défis auxquels notre pays est confronté dans la lutte pour disposer des ressources naturelles qui nous seront nécessaires demain, mais aussi pour développer, dans un contexte de flux mondialisé, notre économie, source d'autonomie internationale et d'équilibre de notre société par la création d'emplois.

L'avenir de notre modèle de société tient aussi à la sécurité des échanges digitaux qui circulent par les câbles sous-marins, mais surtout à la stabilité du monde dont la population vit en majorité sur les littoraux, à proximité des centres de production et d'échanges.

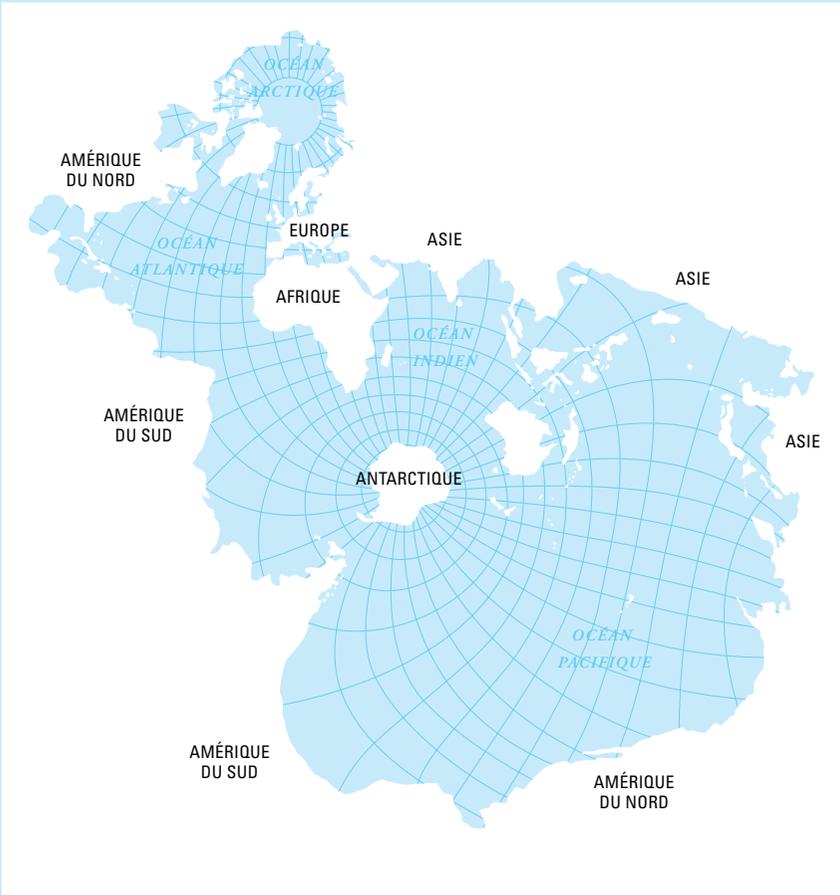
Pour répondre à ces enjeux, l'océan offre à la France une triple profondeur stratégique. Pour assurer le plus loin possible de nos côtes la protection du territoire national face aux menaces venues de la mer. Pour garantir l'invulnérabilité de la composante océanique de la dissuasion dont les sous-marins sont « dilués » dans les espaces océaniques. Pour projeter au plus près des zones d'intérêt adverses de puissants moyens de renseignement et d'intervention.

Nous avons hérité d'une marine puissante, unique en Europe, rare dans le monde. Les perspectives connues ne laissent aucun doute sur sa nécessité et soulignent les efforts à entretenir dans les décennies à venir pour répondre aux défis qui se présentent.

/...

Il faut donc « naviguer sur l'avant », comme on l'apprend sur les passerelles des unités de combat : anticiper pour ne pas subir, car les menaces d'aujourd'hui qu'il convient de prendre en compte effacent rarement celles d'hier et ne préfigurent pas celles de demain.

UN OCÉAN MONDIAL



La Terre vue de l'Antarctique, ou plutôt, la Mer vue de l'Antarctique :
tous les océans communiquent entre eux, ils forment un véritable océan mondial.



Le groupe aérien du porte-avions *Charles de Gaulle* paré pour la mission. © *Marine nationale / C. Luu.*



INTRODUCTION

« Les larmes de nos souverains ont le goût salé de la mer qu'ils ont ignorée. »
Cardinal de Richelieu

Cette *Ambition navale* apporte une contribution maritime à la réflexion stratégique militaire dans la continuité du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013. Elle met en perspective les lignes de force que les marins observent en opération, afin d'identifier des leviers d'action permettant de tirer parti des atouts qu'offrent les étendues maritimes et d'accroître l'efficacité de nos forces armées au service de la France, des Français et de leurs intérêts.

La mer détermine l'avenir économique de notre pays, de l'Europe et de l'humanité : les trois quarts de la population mondiale vivent à moins de 500 km des côtes, les ressources océaniques en quantités potentiellement énormes sont majoritairement inexploitées alors que celles de la terre s'épuisent. Plus encore, notre économie mondialisée repose à 90 % sur la sécurité du transport maritime et 95 % de nos échanges numérisés intercontinentaux transitent par des câbles sous-marins.

La mer est avant tout, au XXI^e siècle, l'un des derniers espaces de manœuvre « libres » et accessibles pour qui se donne les moyens d'en maîtriser l'usage. Elle offre donc une chance inestimable aux décideurs économiques, politiques et militaires de développer leurs ambitions et générer de la croissance et des emplois, pour peu néanmoins que le monde soit suffisamment stabilisé.

L'océan devient encore plus un espace de confrontation dans toutes ses dimensions, à la surface, sous la mer et dans l'espace aérien. Il restera le théâtre* principal pour le déploiement des moyens de dissuasion* nucléaire. Les opérations navales font partie intégrante d'un tout associant des forces terrestres et aériennes interdépendantes. Elles visent bien davantage que le contrôle des espaces et des voies maritimes, voire l'acheminement de troupes et de matériels. Grâce à leur mobilité qui permet l'accès aux espaces immenses, au savoir-faire acquis par leurs équipages et à la puissance des armements embarqués, les forces aéronavales savent prendre l'initiative* et frapper fort, depuis la mer jusqu'au cœur des continents. Les interventions de la Marine au nord de l'Irak ou en Syrie en sont des exemples récents.

La France fait aujourd'hui partie du cercle très restreint des puissances qui disposent d'un outil naval complet et cohérent, fruit d'efforts considérables et de siècles d'expérience accumulée sur toutes les mers du globe. Il est donc indispensable de faire connaître notre atout naval à nos concitoyens, de le faire valoir et de réfléchir à son usage et à sa pérennité.

Nous devons l'adapter à nos ambitions, afin d'être demain plus forts qu'aujourd'hui, pour relever les nouveaux défis qui se profilent.

ÉVOLUTION DES ROUTES MARITIMES

Alors que le centre de gravité de l'économie mondiale se déplace vers l'Asie, que les ressources naturelles proviennent surtout des pays du Sud, les liens maritimes seront cruciaux pour assurer la prospérité et la sécurité de l'Europe, en dépit des menaces variées.

Des routes variées

De façon synthétique, il est possible de regrouper les routes maritimes en trois grands bassins d'échanges :

- à l'ouest, l'Atlantique et l'océan Arctique sont stratégiques pour l'Europe mais, heureusement, pas les plus menacés, en dépit de la piraterie en Afrique ;
- à l'est, le Pacifique intéresse principalement le lien Asie-Amérique. Il constitue aussi le cordon ombilical entre notre métropole et les territoires ultramarins ;
- au centre, l'océan Indien, la Méditerranée et la mer Noire concentrent la majorité des trafics d'hydrocarbures, de minerais et de conteneurs intéressant l'Europe. Ils établissent en outre un lien capital pour notre économie entre l'Asie et l'Europe.

De plus, les routes maritimes stratégiques pour les États-Unis divergent de celles intéressant l'Europe, en raison de leur autonomie énergétique (gaz de schiste) et du trafic plus intense avec l'Asie via le Pacifique.

Des routes incontournables

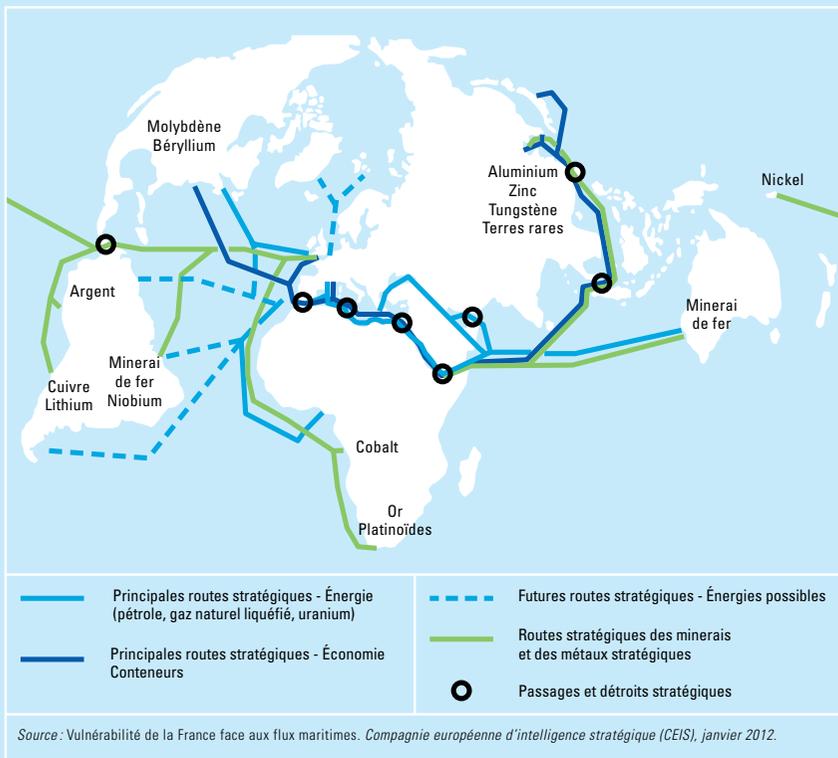
Les biens transportés par voie de mer se distinguent par leur nature, leur volume et les distances parcourues : l'unité de mesure la plus pertinente est la tonne-mille. Sous cet angle, en 2015, le commerce mondial peut se répartir en quatre ensembles.

Le transport des cinq principaux vracs secs (minerais de fer, charbon, céréales, bauxite/alumine et phosphate) est le plus important avec près de 31 %, en forte progression. Le transport du charbon, énergie abondante, diminue en direction de l'Europe, mais se renforce vers l'Asie : 90 % des importations européennes proviennent du bassin Atlantique (Amérique, Afrique, Russie). Le commerce des minerais se recentre vers l'Asie : la Chine reste le plus gros importateur

de minerais de fer, dont l'origine est majoritairement australienne. L'Europe est, elle, dépendante de la bauxite et de l'alumine qui proviennent du bassin Atlantique. Enfin, les échanges de produits agricoles sont plus diversifiés : les producteurs américains irriguent le monde, alors que les marchés européens et australiens sont plus resserrés. Les États-Unis et le Brésil fournissent de forts volumes de céréales et de soja à la Chine (marché encore en expansion). Le bassin Pacifique aussi est client des États-Unis.

Puis viennent les hydrocarbures avec plus de 27 %, en léger recul, qui traduisent l'enjeu énergétique mondial. Les flux, désormais plus équilibrés, illustrent l'augmentation de la consommation asiatique, mais aussi l'émergence de nouveaux centres de production (gaz de schiste américain, offshore brésilien ou africain). Le relatif désintérêt des États-Unis pour le Moyen-Orient est compensé par l'effort des pays asiatiques pour maintenir ouverts les verrous de Malacca et Ormuz.

Principales routes commerciales de la France



Le transport des autres marchandises solides, y compris les produits manufacturés, représente plus de 25 % du total. À noter, le cas spécial de l’approvisionnement en uranium, de volume peu élevé mais d’un véritable intérêt stratégique pour la France, notamment depuis le golfe de Guinée.

Enfin, le trafic en conteneurs (près de 17 %) est aussi en forte progression, variable suivant les routes considérées. L’Asie-Pacifique irrigue le reste du monde, à 56 % vers l’ouest, via Malacca, et à 44 % vers le Pacifique. Le gigantisme des nouveaux navires marchands (qui peuvent transporter jusqu’à 18 000 conteneurs) et le développement des infrastructures portuaires pour les accueillir se poursuivent en dépit du ralentissement actuel de la croissance économique. Suez, la mer Rouge et la mer d’Arabie sont des artères vitales pour les importations européennes alors que Panama est le point de passage privilégié pour alimenter la côte est-américaine.

Des routes vulnérables

Les vulnérabilités et menaces pesant sur ces « autoroutes de la mer » sont de trois ordres.

En premier lieu, les détroits ou canaux constituent des verrous vulnérables. Leur ouverture conditionne le commerce maritime mondial :

- Ormuz et Malacca sont stratégiques pour l’Asie comme pour l’Europe et le Moyen-Orient (40 % du trafic maritime d’hydrocarbures, transport par conteneurs) ;
- Panama intéresse la France pour les liens avec les territoires ultramarins du Pacifique mais concerne surtout les États-Unis. Son importance grandit avec l’aboutissement en 2016 des travaux entrepris pour faire face à l’accroissement du trafic et au gigantisme des navires. Un second canal est à l’étude au Nicaragua avec des capitaux chinois ;
- Suez avec ses 17 000 navires/an représente les trois-quarts des flux conteneurs, importance accrue avec l’élargissement récent. Le canal économise un surcoût de trois semaines de mer pour contourner l’Afrique.

Ensuite, les menaces diffuses ou asymétriques* pèsent sur la sécurité maritime et pourraient asphyxier les échanges commerciaux :

- la piraterie perdure en Afrique de l’Ouest et reprend en Asie. Sa régression en océan Indien n’est pas définitive ;
- le terrorisme naval, encore peu répandu¹, présente néanmoins déjà un défi pour l’économie mondiale.

1. Attaques contre des navires par bateau suicide au Yémen en 2002, depuis la terre au Sinaï en 2015 contre une vedette égyptienne, attaque à quai de navires militaires égyptien et pakistanais en 2015 par des groupes terroristes...

Enfin, des menaces plus globales, liées à la déstabilisation de zones ou à des conflits ouverts, pourraient interrompre le trafic maritime, comme lors de la guerre israélo-égyptienne en 1973.

Ainsi, l'évolution constatée des routes maritimes depuis quelques années accompagne la mondialisation de l'économie et la diversification des intérêts économiques des États. Elle illustre l'importance stratégique des flux dans l'océan Indien entre l'Europe, le Moyen-Orient et le Sud-Est asiatique, mais aussi l'accroissement des échanges entre l'Asie et l'Europe par le canal de Panama.



La frégate australienne *HMAS Darwin* intégrée
au groupe aéronaval du porte-avions *Charles de Gaulle* lors de la mission
Arromanches 2 en 2016. © Commonwealth of Australia.



LE FAIT MARITIME AU CŒUR DU CONTEXTE STRATÉGIQUE MONDIAL

*«L'idée traditionnelle selon laquelle les enjeux terrestres auraient plus de poids
que les enjeux maritimes doit être abandonnée.»*
Livre blanc de la défense chinoise (mai 2015)

Le constat d'un monde instable, souligné en 2013 par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, se confirme. Il se caractérise par la recomposition du panorama des puissances économiques et militaires, l'interpénétration et la globalisation des enjeux économiques incluant la compétition pour l'accès aux ressources naturelles et la multiplication de trafics de grande ampleur. De nouvelles tendances apparaissent, à l'image de l'accroissement du recours à la violence, qu'il soit initié par des États ou par des organisations transnationales de trafiquants ou de terroristes. Dans ce contexte, trois évolutions modifient les enjeux liés au milieu maritime selon qu'il constitue un réservoir de ressources naturelles, un espace d'échanges commerciaux ou le lieu privilégié de l'affrontement des puissances. Leur ampleur et leur combinaison sont inédites dans l'histoire maritime.

Convoitises sur le bien commun de l'humanité

Un patrimoine d'avenir

En droit international, l'océan est souvent qualifié de « bien commun de l'humanité ». Il recèle des ressources potentielles considérables dont la plus grande partie demeure inexplorée, donc inexploitée. Grâce au progrès technologique, ces trésors deviennent accessibles, y compris à grande profondeur. Il s'agit principalement de matières premières minérales immergées, de sources de production énergétique nouvelles ou des ressources de la biodiversité¹ marine au service de l'alimentation, de l'industrie cosmétique ou de la recherche médicale. Les deux tiers d'entre elles sont situées en haute mer*, c'est-à-dire hors des espaces sous juridiction nationale. Leur exploitation rationnelle et durable devient non seulement une solution pour subvenir aux besoins d'une population croissante², que la terre ne parviendra plus à satisfaire en quantité et qualité suffisantes, mais elle s'impose aussi comme un devoir pour éviter de les dilapider.

Le volume de ces ressources situé dans les espaces sous juridiction française est prometteur et localisé tout autour du globe. Notre responsabilité maritime s'exerce sur une étendue vaste comme seize fois celle de notre territoire, soit 2,3 % de la surface du globe. La plus grande partie (97 %) est située outre-mer. L'extension récente des plateaux continentaux³ conforte notre rang de deuxième nation maritime au monde,

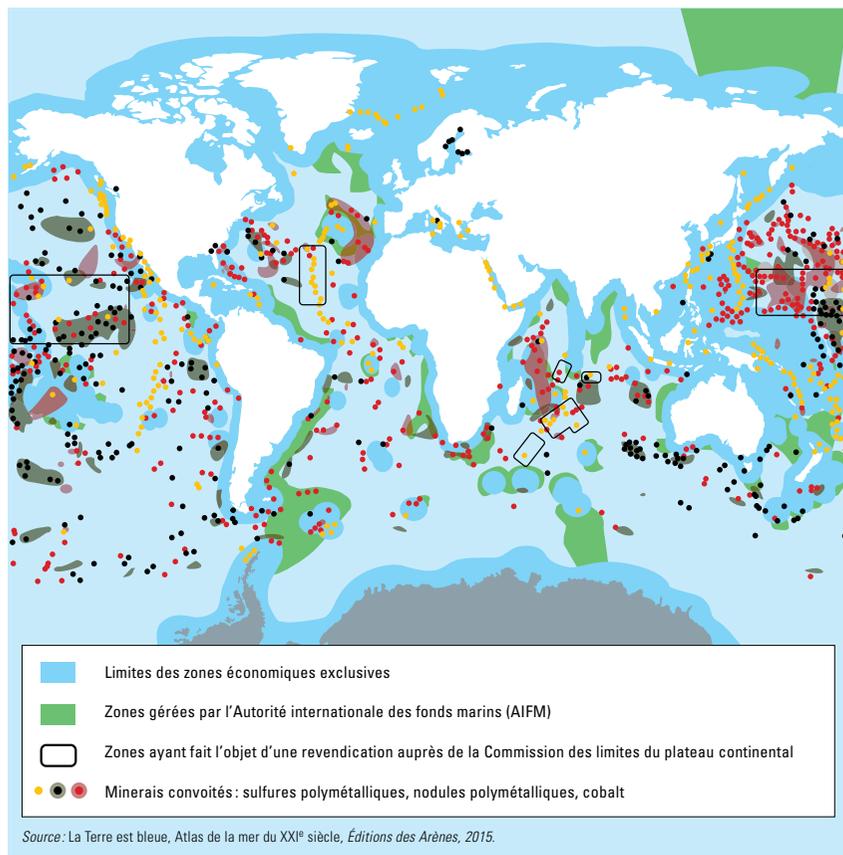
1. On estime que 90 % de cette biodiversité marine est encore aujourd'hui inconnue.

2. La Terre compte aujourd'hui plus de 7 milliards d'habitants. Sa population devrait atteindre plus de 9 milliards en 2050 et pourrait tendre vers 11 milliards en 2100. (*Perspectives de la population mondiale: révision de 2012, rapport de la division de la population du département des affaires économiques et sociales de l'ONU*, juin 2013.)

3. Décrets 1180 à 1183 du 25 septembre 2015, en application de l'article 76 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer* (dite de « Montego Bay »).

juste derrière les États-Unis. Si ce trésor représente un espoir pour la France, à la mesure des efforts entrepris par le monde industriel national pour l'exploiter, il nous confère également des devoirs accrus de protection et de défense.

La course aux ressources minérales marines



La part située en haute mer constitue un patrimoine commun de l'humanité que nous devons aussi contribuer à défendre face au risque d'appropriation né des convoitises croissantes d'États, parfois au mépris de la Convention de Montego Bay sur le droit de la mer. L'intérêt récent porté à des îlots qui avaient toujours été négligés entraîne des situations difficiles, comme en mer de Chine, à l'est d'Ormuz ou dans le détroit de Tiran.

Dans les prochaines années, la pression sur les ressources ne pourra que s'accroître. Déjà, les premiers signaux sont perceptibles en mer, à l'image de la multiplication des flottilles de pêche qui écumant toutes les mers du globe. Nous devons donc à la fois défendre le principe de la liberté des mers, mais aussi protéger nos intérêts liés à l'exploitation des océans.

Prégnance accrue du facteur environnemental

Les défis environnementaux liés au changement climatique sont également devenus stratégiques. L'océan produit non seulement une grande part de l'oxygène et de l'eau nécessaires à la vie, mais il régule aussi la température du globe et la concentration de gaz carbonique⁴ dont il absorbe 25 % des émissions humaines. La lutte contre le dérèglement climatique constitue donc un enjeu pour limiter la montée des eaux ou l'augmentation de la violence des phénomènes naturels, mais aussi pour freiner l'exode des zones désertifiées vers de plus riches zones littorales qui engendrent des risques sociaux et économiques accrus et contribuent au développement des trafics.

Pour relever ces défis, il est donc capital d'intégrer la dimension environnementale dans notre stratégie de protection (défense de nos intérêts, surveillance et contrôle de nos espaces maritimes) et plus généralement, dans la conduite des opérations.

Un modèle de société dépendant de la mer

Les échanges commerciaux par voie maritime déterminent en grande partie le mode de vie de nos sociétés. Leur progression dans un modèle économique à flux tendus désormais généralisé constitue un défi. Quelles que soient les difficultés de l'économie mondiale, elle reste supérieure à celle du PIB : en vingt ans, le tonnage transporté par voie maritime est passé de 4,5 à 9 milliards de tonnes ; on attend 14 milliards de tonnes en 2020. Les enjeux de protection et de sécurité maritimes sont considérables et se renforcent.

L'équilibre économique mondial dépend chaque jour davantage des voies de communication océaniques intercontinentales (90 % du volume des échanges commerciaux est aujourd'hui acheminé par la mer et le trafic maritime continue de s'accroître). Plus encore, notre société est tributaire des moyens d'échange d'information

4. Ce qui entraîne une acidification des eaux préjudiciable à la faune et la flore maritimes.

(Internet, transmission de données, téléphone) dont une grande partie (95 % pour les liaisons intercontinentales) utilise des câbles sous-marins.

Cette évolution se traduit aussi par le gigantisme des nouveaux navires marchands (400 mètres de long – 18 000 conteneurs, avec des perspectives à 21 000) ou de transport de passagers (6 000 voyageurs). Le marché des croisières maritimes a été quant à lui multiplié par deux depuis le début du siècle et devrait encore doubler d'ici 15 ans. La nature des risques évolue en conséquence et il en résulte pour la Marine un devoir accru de préservation de nos intérêts et de protection de nos acteurs économiques.

Dans ce contexte, la mer constitue un atout de puissance pour la France. Elle possède des entreprises performantes, comme des chantiers navals, des armateurs ou des fleurons industriels capables d'exploiter la richesse des mers. Hors tourisme du littoral, le secteur maritime représente un moteur de notre économie avec plus de 300 000 emplois directs. Son chiffre d'affaire croît; il est aujourd'hui évalué à 69 milliards d'euros⁵. De plus, notre pays dispose d'une marine de guerre de premier rang, chargée de faire respecter ses intérêts et d'assurer la sécurité des ressortissants comme des entreprises françaises travaillant en mer et sur les littoraux.

Cet atout revêt un caractère particulier lié à nos départements et collectivités d'outre-mer (DOM-COM) répartis sur tous les océans. Leur développement économique est intimement associé à la sécurité des voies d'échanges maritimes. Mais surtout, l'immensité des espaces marins qui leur sont associés constitue une richesse en devenir, qui doit être préservée des convoitises.

Les enjeux associés à l'évolution maritime du monde ont donc un impact sur l'activité économique et par conséquent sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Pour la marine nationale, ils se traduisent par la nécessité de préserver la liberté d'accès à nos zones d'intérêt et la liberté de circulation en mer des hommes, des marchandises ou des informations partout dans le monde, face aux stratégies d'interdiction* d'accès et de transit qui peuvent être mises en œuvre par ceux qui deviennent alors nos adversaires potentiels.

5. Chiffres 2015 – *Cluster Maritime français*.

Un atout de profondeur stratégique contesté

Recomposition de l'équilibre des puissances

Le bouleversement des références issues du XX^e siècle accroît l'instabilité du monde au XXI^e siècle. Il conduit à une recomposition de l'équilibre des puissances entre les États et les organisations qui tentent de les contourner. Dans cette évolution, le facteur maritime joue un rôle déterminant.

L'équilibre nucléaire organisé par le traité de non-prolifération (1968) confère une responsabilité particulière à un cercle restreint d'États et permet à la France de garantir ses intérêts vitaux. Il est aujourd'hui bousculé par l'apparition de nouvelles puissances proches du seuil nucléaire, mais aussi par l'action d'acteurs non-étatiques, insensibles à la dialectique de la dissuasion.

Cet équilibre a limité les conflits militaires périphériques pendant la guerre froide. Si la chute du mur de Berlin avait fait naître l'espoir de leur disparition, il est déçu par le recours désormais plus fréquent à la force militaire dans la panoplie de l'action politique des États.

Sur terre, les conflits régionaux continuent à ébranler le monde, y compris à proximité de nos zones d'intérêt maritimes, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, au gré des déséquilibres hérités d'accords imparfaits, de crises persistantes non résolues depuis la décolonisation ou de la pression démographique qui s'accroît⁶. Ils se sont dorénavant propagés aux portes de l'Europe, à l'exemple du « printemps arabe » ou de la crise ukrainienne. Plus encore, la stabilité et la richesse de notre continent attirent les convoitises et conduisent à l'explosion des flux migratoires issus d'Afrique, d'Asie centrale ou du Moyen-Orient. Cette évolution concerne directement le domaine maritime, comme lieu de transit et espace dont les enjeux économiques associés sont considérables.

Parallèlement, les rapports de force entre les États sont contournés par des organisations terroristes d'obédiences religieuses, donc transnationales, souvent liées aux réseaux de trafics illicites qui ont toujours existé mais qui prennent une dimension inégalée. Ainsi, des nébuleuses terroristes prospèrent, comme Daech, Al Qaida, Boko Haram ou leurs émanations locales. Elles agissent à partir de sanctuaires situés à proximité de notre métropole jusqu'au cœur de notre pays, menacent notre référence démocratique,

6. ... et accentue la pression sur les ressources et les déséquilibres naturels aux abords des littoraux.

nos valeurs et nos modes de vie, mais également la sécurité et la stabilité du monde. Elles bénéficient parfois des soutiens politique et financier apportés par des États afin de servir leurs ambitions de puissance, en instrumentalisant ces organisations pour contester la légitimité de régimes politiques en place.

Ces organisations ébranlent l'ordre géopolitique mondial. Leurs atouts stratégiques face aux États tiennent à ce qu'elles en connaissent les faiblesses, s'affranchissent des frontières établies, en particulier juridiques, et savent séduire puis galvaniser leurs membres grâce au fanatisme religieux. L'extension de leurs modes d'action vers la mer constitue un risque important dans les prochaines années.

Elles ont pourtant des faiblesses qui peuvent être exploitées. Il s'agit tout d'abord de leur caractère essentiellement nomade qui limite leur expansion et freine la captation des ressources naturelles; toute sédentarisation se traduit par une vulnérabilité accrue aux actions militaires traditionnelles. Elles sont donc contraintes à l'errance stratégique et à l'adaptation permanente de leurs modes d'action. De même, elles sont sensibles à l'interruption des trafics illicites qui participent à leurs financements. Pour les contrer, les forces navales possèdent des atouts essentiels, grâce à leur mobilité stratégique et leur aptitude* à lutter contre les flux des trafics.

Face à cette recomposition du panorama des puissances, l'alliance transatlantique (OTAN) cherche une nouvelle voie. Parallèlement, la construction européenne peine à progresser; les perspectives de défense communautaire intégrée semblent d'autant plus lointaines qu'elles ne sont pas partagées entre États, notamment les nations de l'OTAN.

Pour autant, les partenariats stratégiques bilatéraux se renforcent, à l'image de ceux que nous entretenons avec les États-Unis et le Royaume-Uni. Ils se caractérisent par une approche pragmatique liée à des intérêts politiques, capacitaires et géographiques partagés, parfois limités dans le temps. Ainsi, les opérations navales sont davantage intégrées, comme ce fut le cas début 2016 dans le golfe Persique où le groupe aéronaval engagé contre Daech, escorté par des frégates britannique, belge, australienne et allemande, commandait simultanément une force américaine.

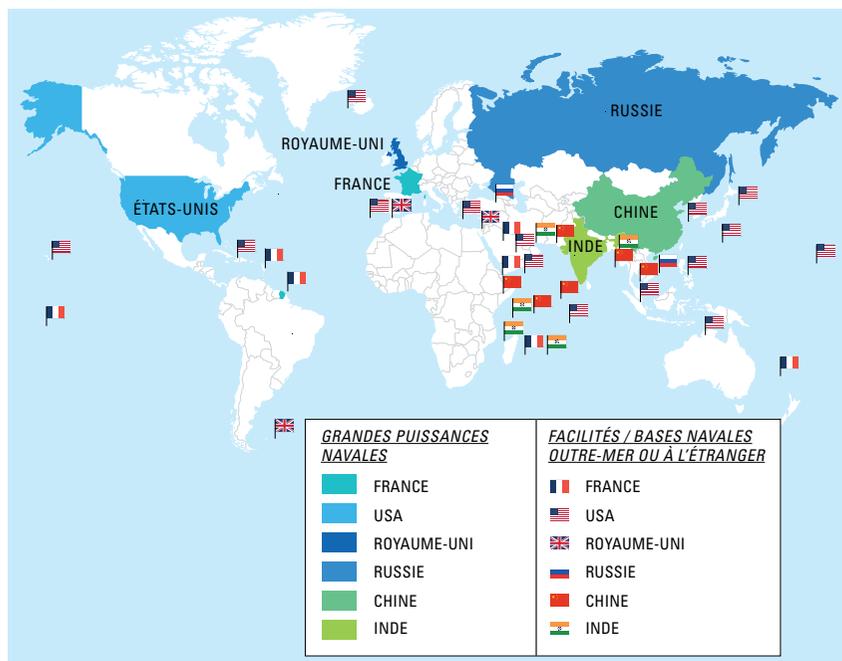
Dans ce contexte stratégique en recomposition, l'action navale constitue un atout de choix, souple et efficace, qui doit être exploité pour soutenir une stratégie générale.

L'affrontement maritime

L'océan devient le théâtre privilégié d'expression des puissances car la liberté des mers permet de s'affranchir des frontières, des risques et des tensions terrestres, mais également parce que la majorité des zones continentales d'intérêt sont désormais à la portée des armements navals modernes.

Ainsi, de nombreux États développent leurs marines de guerre afin d'asseoir leur place dans le concert des nations. Ils disposent aujourd'hui de moyens technologiquement évolués et crédibles, qui peuvent mettre en œuvre une stratégie d'interdiction d'accès ou de transit sur de vastes étendues maritimes, pour protéger leurs approches ou faire peser localement une menace « du faible au fort ». Ils disposent progressivement de capacités supérieures de frappe depuis la mer grâce au développement de plates-formes de lancement de missiles de croisière ou balistiques. Enfin, certaines marines n'hésitent pas à effectuer des démonstrations de force en mer afin de manifester leur ambition stratégique. Ces activités accroissent les tensions dans nos zones d'intérêt.

Les grandes puissances navales



Ce constat conduit, après des décennies d'effacement, au renouveau des politiques d'affirmation de leur puissance par la Russie et la Chine. Le réveil de ces géants n'est pas une surprise, mais il appelle une réponse claire de notre part pour ne pas réduire notre liberté d'action, y compris devant nos ports. À titre d'exemple, la posture navale actuelle de la flotte russe rappelle celle de la guerre froide : elle est régulièrement présente dans nos approches métropolitaines et teste notre vigilance avec des navires collecteurs de renseignements ou des sous-marins dans le golfe de Gascogne et en Méditerranée. L'acquisition en croissance exponentielle de capacités nouvelles (porte-avions, sous-marins océaniques) illustre des stratégies maritimes mondiales très cohérentes. Mais le critère le plus significatif reste le déploiement régulier d'unités de combat performantes loin de leurs bases et pour de longues durées.

Parallèlement, l'évolution technologique facilite et favorise l'accès à la mer pour de nouveaux acteurs économiques : la côte ne constitue plus une limite infranchissable pour les trafiquants et les terroristes qui utilisent l'océan pour contourner le droit et les frontières terrestres gardées. Ces activités illicites s'imbriquent, s'associent et portent atteinte à nos intérêts. Nous devons ainsi considérer que ces derniers s'étendent du port d'embarquement de nos marchandises jusqu'à leur arrivée chez nous car les menaces ne connaissent plus de frontières.

De nouvelles formes de menaces asymétriques se développent et se diversifient en mer et à partir de la mer. Elles émanent d'organismes étatiques, à l'image des *Pasdarans* iraniens, ou de mouvements terroristes difficiles à identifier et à localiser. Tous disposent d'armements efficaces : mines, missiles, voire sous-marins (de petite taille). Plus encore, leurs modes d'action, évolutifs et parfois violents, menacent la liberté comme la sécurité des mers, y compris pour les moyens militaires. Ce phénomène se développe depuis quinze ans, de l'attaque du pétrolier *Limburg* au large du Yémen en 2002, en passant par celle d'une frégate israélienne en mer en juillet 2006 par le Hezbollah jusqu'au patrouilleur égyptien engagé au large du Sinaï en 2015.

Autre phénomène récent, les opérations de sous-marins, hier encore maîtrisées par un cercle restreint de pays, font l'objet d'efforts considérables de la part de puissances nouvelles. On constate l'émergence de capacités crédibles en Inde, en Malaisie, au Pakistan, au Brésil ou en Australie et plus près de notre métropole, en Égypte et en Algérie, ce qui change l'approche des opérations navales. Près de 500 sous-marins sont aujourd'hui en activité dans presque 50 pays, sans compter les bâtiments et les aéronefs de lutte anti-sous-marine qui sont en mesure de contester notre liberté d'action sous la mer.

Ainsi, les menaces maritimes contre notre souveraineté, nos intérêts et notre liberté d'action s'accroissent en occupant un spectre plus large. Demain plus encore qu'aujourd'hui, les crises, favorisées par les replis nationaux, naîtront ou se manifesteront volontiers en mer où les confrontations directes sont aisées et les affrontements se déroulent souvent loin des relais d'information avant de se révéler à terre. Nous devons en tenir compte pour préserver notre liberté d'action.

Ménager la profondeur stratégique offerte par les océans

La maîtrise des mers contribue à augmenter la profondeur stratégique nécessaire à la protection de nos intérêts. À ce titre, elle est avant tout le « sanctuaire » de notre dissuasion. Mais elle est également le gage de notre capacité à intervenir militairement pour les défendre lorsque nécessaire, sans subir les contraintes multiples inhérentes à l'espace aéroterrestre.

L'espace aéromaritime, majoritairement libre d'accès, nous rend en effet contigus à la majorité des États de la planète. L'aptitude des forces navales à durer à la mer contribue de façon décisive à la connaissance de l'environnement géostratégique de nos zones d'intérêt. Cette permanence permet également d'agir en temps opportun pour contribuer à résoudre les crises le plus loin possible de notre territoire national et au plus tôt de leur émergence : hier lors de l'opération de lutte contre la piraterie maritime en océan Indien, aujourd'hui en Méditerranée orientale, dans le nord de l'océan Indien et dans le golfe de Guinée.

Plus encore, la puissance navale française et son savoir-faire sont des catalyseurs politiques et diplomatiques. Ainsi, le déploiement du *Charles de Gaulle* dans le golfe Arabo-Persique pour frapper Daech a entraîné dans son sillage des unités allemande, australienne, belge et britannique. Dans le golfe de Guinée, la présence permanente d'une unité française en mission *Corymbe* permet de rassembler les États riverains, de fédérer leurs besoins et leurs efforts pour lutter contre la piraterie dans cette zone et favoriser l'émergence d'une structure de coopération navale régionale autour de l'action de l'État en mer.

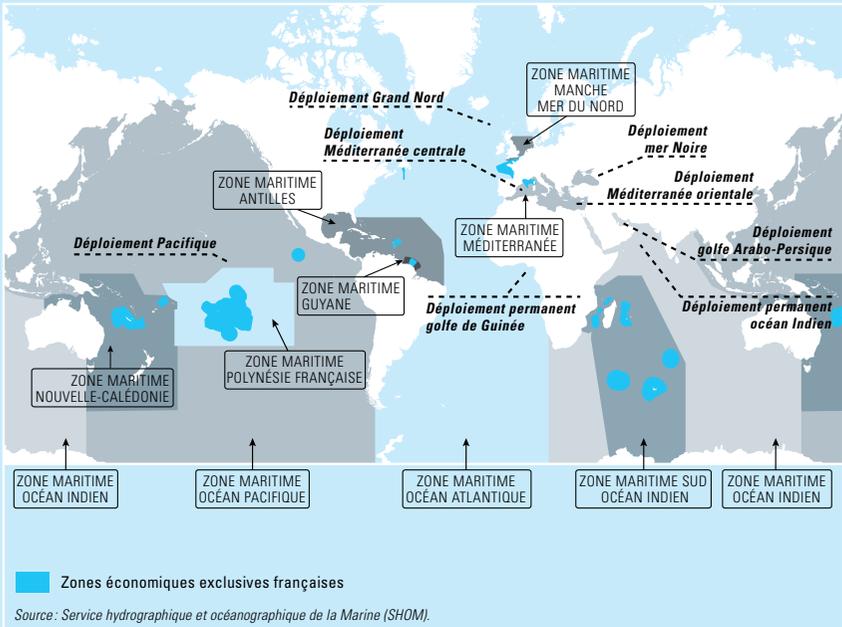
Enfin, à la faveur des opérations et des rencontres dans nos zones de déploiement, nous concourons à développer des relations inhabituelles, parfois ambivalentes, qui dépassent souvent les affinités politiques entre États, mais contribuent à limiter l'escalade des tensions. Ainsi l'action internationale contre la piraterie dans l'océan Indien nous a amenés à travailler étroitement avec les marines chinoise et russe, qui peuvent avoir dans d'autres circonstances des postures moins coopératives.

L'enjeu des années à venir consistera à mettre à profit les libertés d'accès et de circulation en haute mer pour appuyer l'action diplomatique. Il nous conduira aussi à utiliser notre capacité à maîtriser l'espace aéromaritime pour faire face à l'évolution des menaces contre nos intérêts. Cet effort sera conduit en priorité dans nos approches, mais également partout dans le monde où nous avons des intérêts, pour mettre en valeur l'atout de profondeur stratégique des océans au service de notre pays. Toute contestation de cette liberté d'accès devra faire l'objet d'une vigilance forte pouvant mener à la recherche de réponses collectives.

ZONES MARITIMES D'INTÉRÊT STRATÉGIQUE

La diversité des intérêts maritimes français et leur répartition sur toute la surface du globe justifient la dimension mondiale de notre Marine. Pour autant, l'intérêt que nous porterons aux différentes zones maritimes suivra l'ordre de nos priorités opérationnelles. Il concernera tout d'abord les espaces limitrophes de nos territoires, en métropole et outre-mer, les zones privilégiées pour la mise en œuvre de la composante maritime de la dissuasion, puis les régions stratégiques pour la stabilité du monde dans lesquelles vivent nos ressortissants, se trouvent nos ressources, se déroule l'activité commerciale de nos entreprises ou transitent nos flux d'approvisionnement.

Délimitation des zones maritimes permanentes et zones actuelles d'intérêt



/...

Atlantique Nord

Le nord de l'océan Atlantique est un théâtre primordial pour la « dilution » de nos sous-marins lanceurs d'engins basés à Brest, c'est-à-dire leur aptitude à ne pas être repérables dans leurs zones de patrouille. Il baigne également la plus grande partie de nos côtes métropolitaines. Les voies maritimes principales d'approvisionnement de l'Union européenne y aboutissent en majorité.

Nous y entretiendrons la présence d'une part importante de nos forces navales de surface et sous-marines les plus modernes, comme les frégates multimissions (FREMM) et les sous-marins nucléaires d'attaque, afin d'assurer la sûreté de la force océanique stratégique face aux menaces potentielles résurgentes. Notre composante de patrouille et de surveillance maritime sera maintenue à un niveau permettant de réagir sans délai face à une menace émergente.

Nous poursuivrons les missions de sécurité maritime dans notre zone économique qui contribuent de façon importante à la sûreté de notre territoire métropolitain et de l'Union européenne. Nous nous appuyerons aussi sur notre territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon pour soutenir le déploiement de nos moyens navals, lors d'opérations de surveillance maritime dans notre zone de juridiction et lors de missions de veille stratégique liées à l'ouverture possible de routes maritimes praticables dans le Grand Nord.

L'importance accordée à ce théâtre est partagée par nos alliés américains, canadiens et norvégiens, et bien sûr de l'Union européenne. Avec eux, nous y poursuivrons notre coopération, notamment lors des nombreuses opérations et des exercices conduits par l'OTAN ou l'UE. Nous y participerons au titre de nos engagements, mais aussi au profit de notre interopérabilité* et du creuset qu'ils représentent pour l'entretien de nos savoir-faire opérationnels. Le centre opérationnel (COM) de Brest développera son aptitude à assurer le contrôle opérationnel* de moyens français et alliés dans cette zone.

Méditerranée / Mer Noire

La sécurité de ce théâtre hybride, agité par la confrontation de nombreuses puissances en Méditerranée, la politique du fait accompli menée par la Russie en mer Noire et le renouveau d'une menace terroriste polymorphe, constitue également un enjeu stratégique de premier ordre.

Ce théâtre établit un lien géographique naturel entre l'Europe, le Moyen-Orient et l'océan Indien, mais se caractérise par son hétérogénéité stratégique. De Gibraltar à la Sicile, les enjeux sont principalement liés à l'écoulement du trafic maritime. Le centre, plus resserré, est marqué par un

défi sécuritaire lié aux trafics qui se développent entre l'Afrique et l'Europe. À l'est de la Crète, les tensions interétatiques présentent un risque accru pour la stabilité du monde occidental. Enfin, la mer Noire, excentrée et inaccessible à des forces importantes non riveraines¹, assure un lien direct entre l'Europe centrale, l'Asie et le nord du Moyen-Orient. Elle est le siège de tensions que nous surveillerons en déployant régulièrement des bâtiments pour des missions de veille stratégique.

Pris dans son ensemble, le bassin méditerranéen rassemble ainsi l'essentiel des facteurs d'instabilité menaçant immédiatement l'Europe, à moins de quatre jours de mer ou quelques heures de vol de nos côtes. Il est agité par la résurgence des conflits régionaux, les convoitises attisées par la découverte de nouvelles ressources énergétiques, l'ampleur des trafics illicites qui s'y déroulent et la persistance des flux migratoires « Sud-Nord ». Parallèlement, la densité du trafic maritime entre le canal de Suez et le détroit de Gibraltar constitue un enjeu stratégique pour notre pays et pour l'Europe. Les flottes militaires qui y croisent en surface et sous la mer augmentent depuis quelques années. Si la Russie y entretient désormais une présence permanente, de nombreuses marines y opèrent régulièrement depuis le début du siècle. En revanche, la présence américaine s'y fait moins prégnante, comme l'illustre dorénavant l'absence d'un groupe permanent de porte-avions, à la faveur d'une bascule stratégique vers l'Asie et l'océan Pacifique. Cette évolution nous incite à des efforts accrus pour protéger nos intérêts.

Dans ce théâtre de plus en plus complexe, le retour à une situation stabilisée semble lointain. Pour répondre aux défis sécuritaires prégnants dans la région, nous nous appuyerons sur les capacités de commandement du centre opérationnel (COM) de Toulon dans l'ensemble du théâtre, sur les moyens de la force d'action navale, qui peuvent intervenir sous très faible préavis en n'importe quel point, mais également sur les déploiements habituels de nos sous-marins, comme sur les missions aériennes régulières de patrouille et de surveillance maritime. Des groupes de projection articulés autour du porte-avions, de bâtiments amphibies ou de frégates modernes continueront d'y opérer fréquemment, dans un cadre national ou en coopération, notamment au sein de l'Alliance atlantique. Leur crédibilité militaire est renforcée par une préparation au combat axée sur les opérations en coalition, surtout aux côtés de nos alliés américains, de l'Union européenne ou de l'OTAN.

Nos efforts de coopération seront guidés par le souci de préserver la stabilité régionale et la sécurité des échanges commerciaux européens. Dans le cadre de la politique européenne, ils s'appuieront sur les États contrôlant les verrous stratégiques du théâtre, parmi lesquels l'Égypte pour le canal de Suez, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et le Royaume-Uni pour le détroit de Gibraltar.

1. Le traité de Montreux limite en volume et en durée les déploiements pour les États non riverains.

Océan Indien

Après l'Atlantique et la Méditerranée, l'océan Indien constitue un espace stratégique vital pour la défense de nos intérêts. Il se caractérise par la position incontournable de l'Inde et sa compétition avec la Chine à l'est, mais aussi par l'instabilité persistante à l'ouest, tant en Afrique qu'au Moyen-Orient. Parallèlement, la route maritime entre le canal de Suez, le golfe Arabo-Persique et le Sud-Est asiatique est le poumon économique de l'Europe. Ainsi, l'intérêt naval pour la région se décompose en deux zones distinctes.

Théâtre nord

Le nord de l'océan Indien est le plus complexe. La majeure partie de nos approvisionnements énergétiques et industriels y circule, mais également les flux reliant la France à ses territoires du sud de l'océan Indien. L'instabilité y est caractérisée par des conflits régionaux, y compris entre puissances nucléaires riveraines, et des activités ou trafics maritimes criminels multiples nés de la faiblesse des structures étatiques de certains pays (Soudan, Érythrée, Somalie, Yémen) et alimentés par des organisations terroristes transnationales. Trois verrous essentiels permettent de le contrôler : ce sont les détroits de Malacca à l'est, d'Ormuz au nord, et de Bab-el-Mandeb à l'ouest. Le théâtre est également marqué par les ambitions mondiales de la Chine, régionales de l'Inde et de l'Iran, qui se développeront dans les années à venir.



Fin de l'exercice franco-indien de ravitaillement à la mer VARUNA entre la FASM Jean De Vienne et le pétrolier ravitailleur INS Deepak, au large de l'Inde, le 28 avril 2015. © Marine nationale / C. Luu.

Nos efforts de coopération seront prioritairement guidés par les accords de défense qui nous lient à la République de Djibouti, aux Émirats arabes unis, au Qatar et au Koweït. Nous nous appuyerons sur nos alliés et nos partenaires pour établir une situation maritime et terrestre précise, mais aussi pour conduire des opérations en coalition. Nous entretiendrons des liens étroits avec l'Inde et développerons nos relations avec le Sultanat d'Oman, dont les positions géographiques sont stratégiques dans ce théâtre.

Notre responsabilité pour garantir la stabilité de ce théâtre est d'autant plus importante dans sa partie occidentale que les États-Unis recentrent leurs efforts sur l'est de la zone. Cette évolution résulte de leur moindre dépendance énergétique au golfe Arabo-Persique. La préservation de notre liberté d'action nous conduira à entretenir la présence régulière de groupes d'action navale significatifs, de sous-marins et d'aéronefs de patrouille et de surveillance maritime, dans le golfe d'Aden, en mer d'Arabie et dans le golfe Arabo-Persique. Grâce au soutien essentiel des bases navales de Djibouti et d'Abu Dhabi, ils seront capables de remplir les missions militaires, tout en garantissant la liberté de circulation maritime dans la zone, la protection des navires de commerce contre les menaces asymétriques et la lutte contre les trafics illicites.

Théâtre sud

Dans le sud de l'océan Indien, moins troublé, de nombreux territoires français, dont deux départements, caractérisent notre intérêt. Des espaces maritimes très étendus leurs sont associés, aux richesses potentielles importantes mais aux délimitations contestées. Aux Comores, la pression migratoire vers Mayotte constitue un enjeu prégnant pour l'action de l'État en mer. Cette zone est également traversée par des voies maritimes importantes pour l'Europe, notamment en cas de blocage de la route passant par le canal de Suez. Notre effort de coopération concernera principalement l'Australie et, dans une moindre mesure, l'Afrique du Sud.

Nous maintiendrons dans ce théâtre un groupe de défense maritime du territoire renforcé, capable de surveiller et protéger les eaux sous notre juridiction, mais également les flux maritimes transitant vers nos territoires et dans le canal du Mozambique. Compte tenu de l'immensité de la zone, nous développerons le recours complémentaire à la surveillance satellitaire.

Mer des Caraïbes

Trois départements français d'outre-mer sont situés dans cette zone, dont l'importance stratégique est notamment caractérisée par la base de Kourou en Guyane, essentielle à la puissance spatiale européenne. La région voit aussi transiter des flux importants de produits stupéfiants issus de l'Amérique du Sud, mais également des marchandises qui empruntent le canal de Panama.

L'élargissement de ce canal et l'ouverture envisagée du canal du Nicaragua, de même que le développement de projets liés aux énergies marines renouvelables aux Antilles (projet Nemo), constitueront prochainement des enjeux de sécurité importants.

Nos bâtiments de surface stationnés en Martinique assureront des patrouilles et des interventions de défense maritime du territoire et pourront être engagés lors d'opérations de secours en cas de catastrophe naturelle. Nous poursuivrons notre coopération avec nos alliés luttant contre le trafic de drogue² par un échange de renseignements et par la mise en œuvre de frégates de surveillance et de patrouilleurs hauturiers, renforcés par leurs hélicoptères ou drones embarqués, des déploiements réguliers d'avions de surveillance maritime et de forces spéciales entraînées aux opérations de reprise de vive force. Nous développerons également notre coopération avec le Brésil pour lutter contre le pillage des ressources halieutiques au large de la Guyane et sécuriser les approches de Kourou.

Golfe de Guinée

Dans le golfe de Guinée, notre présence depuis plus de vingt ans sera maintenue pour protéger nos ressortissants dans la région et préserver les intérêts économiques français dans cette zone troublée par des activités illicites diverses qui contribuent à déstabiliser le nord du continent africain. Nous développerons nos partenariats et nos exercices de coopération avec les marines riveraines et soutiendrons la montée en puissance des centres de coordination maritimes issus du processus de Yaoundé. Nous conduirons des opérations régulières en haute mer en y associant autant que possible nos alliés. Le COM de Brest développera son aptitude à coordonner des opérations conjointes dans cette zone.

Nos efforts prioritaires viseront à sécuriser la navigation maritime et l'activité industrielle française dans la région (notamment la production pétrolière) et à endiguer la piraterie, les trafics et la pêche illicites, directement, mais surtout par le biais d'une coopération visant à aider les marines riveraines à prendre en main leurs responsabilités de sécurité maritime. Nous apporterons simultanément notre soutien aux forces militaires françaises engagées au Sahel, à celles pré-positionnées, aux entreprises et aux ressortissants français ou européens résidant dans la région. En cas de crise, nous pourrions contribuer à la manœuvre interarmées en déployant un groupe d'action aéronavale et/ou amphibie adapté à l'ampleur des événements.

2. Notamment avec les États-Unis et les Pays-Bas, au sein de la force interarmées «*Joint inter-agency task force south*». La JIATF -S, établie à Key West en Floride, fédère les renseignements des agences américaines et prend en compte ceux de ses partenaires étrangers comme l'OCRTIS (office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants) ou la DNRED (direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières) pour la France, les transformant en informations utilisables à des fins d'action tactique.

Pacifique

L'océan Pacifique, aux dimensions gigantesques, se décompose en trois zones distinctes. La région se caractérise par d'énormes enjeux économiques, légaux ou non, des frictions régionales exacerbées par une montée des nationalismes, mais également par une grande fragilité des populations exposées régulièrement à des catastrophes naturelles d'ampleur.

Au nord, le Pacifique baigne les rivages de la Chine, de la Russie, du Japon et des États-Unis, quatre puissances mondiales majeures dont la sécurité conditionne la prospérité européenne. Notre intérêt stratégique concerne surtout la mer de Chine, en raison de la présence de nos ressortissants, des entreprises commerciales implantées, du trafic maritime avec l'Europe et des dangers que les revendications de souveraineté maritime excessives et les politiques du fait accompli font peser sur la liberté des mers. Nous resterons vigilants face à ces dérives et ferons valoir, par notre présence et notre attitude, la position diplomatique de la France.

À l'est, l'atoll de Clipperton nous confère des devoirs liés aux espaces maritimes associés, particulièrement riches et convoités, sans oublier le débouché du canal de Panama dont la surveillance concourt à la protection de nos bâtiments de commerce. L'agrandissement du canal renforce l'importance des flux de marchandises transocéaniques.

Dans le sud, nos territoires essaimés sont entourés d'un espace maritime considérable, dont la défense conditionne les perspectives de développement de nos collectivités d'outre-mer. Il est très supérieur en superficie à celui de l'Union européenne et renferme des richesses minérales et halieutiques convoitées. Nous poursuivrons nos efforts pour y contrôler les activités, en renouvelant d'ici dix ans les moyens navals et aériens stationnés. À cet horizon, la Marine disposera de deux groupes de défense maritime du territoire, à Tahiti et en Nouvelle-Calédonie.

Nous nous attacherons à défendre la liberté de navigation dans l'océan Pacifique, en augmentant la fréquence de nos déploiements occasionnels. Nous renforcerons aussi la coopération régionale avec les États riverains, notamment avec les États-Unis, la Chine, le Japon, la Corée du Sud, Singapour, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Chili. Nous consoliderons nos points d'appui dans le Sud-Est asiatique et surveillerons nos zones d'intérêt au nord du théâtre grâce aux bâtiments stationnés ou déployés au cours de missions régulières. Nous développerons les missions de lutte contre les trafics et activités illicites dans le Pacifique sud et nous tiendrons prêts à aider les acteurs régionaux lors de catastrophes naturelles. Nous entretiendrons enfin notre participation au sein de l'IFC³ de Singapour.

3. Centre de fusion de l'information maritime.

Zones polaires

Notre intérêt pour la région arctique réside dans sa proximité avec l'Europe d'un point de vue scientifique et environnemental et dans les perspectives industrielles et commerciales qu'offre la régression des glaces, notamment pour l'exploitation des ressources d'hydrate de méthane. Nous développerons donc notre connaissance de cette zone de frictions potentielles entre les puissances, nous participerons aux études scientifiques et suivrons l'évolution des flux commerciaux empruntant la route du Nord-Est.

Dans le grand Sud, la Marine travaillera en partenariat avec l'administration des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), notamment en fournissant l'équipage du navire interministériel ravitaillant notre base de recherche antarctique. Ce dernier remplira également un rôle de patrouilleur dans les zones hostiles des cinquantièmes hurlants pour honorer nos devoirs régaliens de protection de la ressource halieutique dans la région, au voisinage des îles australes françaises. Nous développerons à cet effet les coopérations existantes avec l'Australie et l'Afrique du Sud.



0650



La frégate multitaâches *Aquitaine* (D650). © Marine nationale / A. Monot.

AGIR : L'AMBITION POUR LA MARINE DE DEMAIN

*« La Marine protège, dissuade et intervient. La permanence offre
une dimension supplémentaire à son action,
en permettant la connaissance et l'anticipation. »*

Amiral Bernard Rogel

Dans le contexte actuel, l'action militaire en mer ou à partir de la mer est au cœur de la stratégie interarmées qui prend en compte les logiques de milieu d'emploi, avec leurs particularités. Cette action constitue tantôt le pilier principal des opérations, tantôt une condition du succès des autres composantes. À titre d'exemple, le mode d'action aérien retenu pour l'intervention en Libye (2011) n'aurait pas été accessible sans la maîtrise préalable de l'espace maritime (orbites des avions radar *Awacs*, zones de ravitaillement en vol, transit des avions assaillants); au Mali en 2013, la Marine a participé de façon importante à la mise en place des forces terrestres au début de l'opération *Serval*.

Déployée en permanence, la marine nationale est souvent la première à pouvoir intervenir loin de la métropole, lorsque nos ressortissants ou nos intérêts sont menacés comme cela a été le cas récemment en Libye en 2014 et au Yémen en 2015. Elle apporte de plus une contribution déterminante à la plupart des engagements interarmées. Elle s'appuie sur un savoir-faire acquis au fil de l'histoire, sur des capacités stratégiques liées à la maîtrise des opérations aéronavales, sous-marines, amphibies, de forces spéciales, et sur des armements efficaces. Elle offre ainsi au Gouvernement des solutions adaptées, souples et innovantes, en temps opportun.

L'ambition de la Marine est ainsi d'apporter sa contribution à quatre objectifs stratégiques :

- protéger les espaces de souveraineté et les intérêts nationaux contre les menaces qui pèsent sur eux;
- garantir l'invulnérabilité et l'efficacité de la composante océanique de la dissuasion nucléaire;
- préserver l'autonomie de décision et d'action de notre pays par une appréciation fiable des situations militaires et une liberté d'action garantie à partir de la haute mer;
- intervenir lorsque c'est nécessaire, notamment par des actions de vive force, pour obtenir l'effet politique recherché.

Pour atteindre ces objectifs et répondre aux inflexions du contexte stratégique, la Marine doit pouvoir conduire ses missions dans un cadre interarmées, de façon autonome ou en coopération avec ses alliés. Elle doit également apporter sa contribution aux missions de l'action de l'État en mer, en synergie avec les autres administrations étatiques sous l'autorité des préfets maritimes et des délégués du Gouvernement.

La Marine doit pour cela relever quatre défis :

- honorer en permanence et sans délai les missions confiées par le pouvoir exécutif;
- pouvoir opérer partout dans le monde, longtemps et loin de ses bases;

- s'adapter aux contextes opérationnels variés et évolutifs;
- soutenir son effort dans la durée autant que nécessaire.

Les objectifs

Protéger et soutenir les intérêts nationaux

Les priorités stratégiques définies par le Livre blanc de 2013 mettent en exergue la protection des Français, de notre territoire y compris maritime, et de nos intérêts partout dans le monde, ainsi que la capacité à intervenir là où ils sont contestés, menacés ou attaqués. Cet objectif est encore plus prégnant aujourd'hui. Il dépasse le cadre de nos territoires et de nos zones de souveraineté ou sous notre juridiction. Sous l'ombre portée de la dissuasion nucléaire, cette priorité englobe nos concitoyens expatriés, les intérêts économiques de nos sociétés, notre liberté d'entreprendre, nos flux commerciaux mondialisés, la défense de nos valeurs culturelles, sociales ou morales et le respect de nos accords internationaux.

Les moyens de la Marine y contribuent lors de toutes leurs missions. Ils s'appuient sur leur aptitude à s'adapter aux contextes évolutifs, à se reconfigurer en cours d'action et à agir sous faible préavis. Ils tirent profit du statut de la haute mer qui permet d'évoluer sans ressortir au droit national des États riverains.

Ces missions s'inscrivent dans un cadre juridique international que nous devons respecter et dont il faut défendre les libertés qu'il accorde. Il subit aujourd'hui une contestation de fait par de nombreux États qui suivent une logique de « territorialisation » des espaces maritimes et cherchent ainsi à s'approprier une part du patrimoine de l'humanité et à réduire notre liberté d'accès. Pour la préserver sur les plus vastes étendues possibles et réfuter la politique du fait accompli, nous contribuerons à l'action diplomatique en faisant valoir le point de vue de la France chaque fois que nécessaire. Nous participerons également aux travaux internationaux sur l'évolution du droit de la mer et des textes relatifs à la sécurité maritime, afin de préserver ce principe de la liberté de circulation.

Notre premier objectif de protection concerne la défense du territoire et des espaces sous souveraineté nationale. La marine nationale y contribue plus spécifiquement comme acteur principal de la défense maritime du territoire (DMT)*, sur le littoral comme au large de la métropole et des outre-mer. Tout en mutualisant ses moyens pour faire respecter nos lois dans le cadre interministériel de l'action de l'État en mer

(AEM)*, elle fait face aux menaces de nature militaire, en mer ou issues de la mer, et dirigées contre nos territoires.

Pour être efficace, notre action commencera le plus loin possible de nos côtes afin de traiter les menaces au plus près de leurs sources, de fournir le meilleur préavis aux renforts éventuels et de limiter la menace résiduelle à traiter à partir de la terre. Sur le littoral, la modernisation de la chaîne des sémaphores et la densification de leur couverture par des moyens de détection côtiers à plus longue portée, notamment outre-mer, compléteront l'étanchéité de notre dispositif dans la profondeur. Dans nos ports militaires, comme sur nos bases et dans nos implantations à terre, la Marine continuera à protéger ses installations contre les agressions extérieures, y compris de nature terroriste. Cette protection concernera les ports civils sur ordre du Gouvernement. Aujourd'hui, plus de 1 000 marins sont en permanence affectés à la protection des ports et des installations sensibles à terre.

Parallèlement, notre second objectif sera de défendre les intérêts des acteurs économiques français en mer.

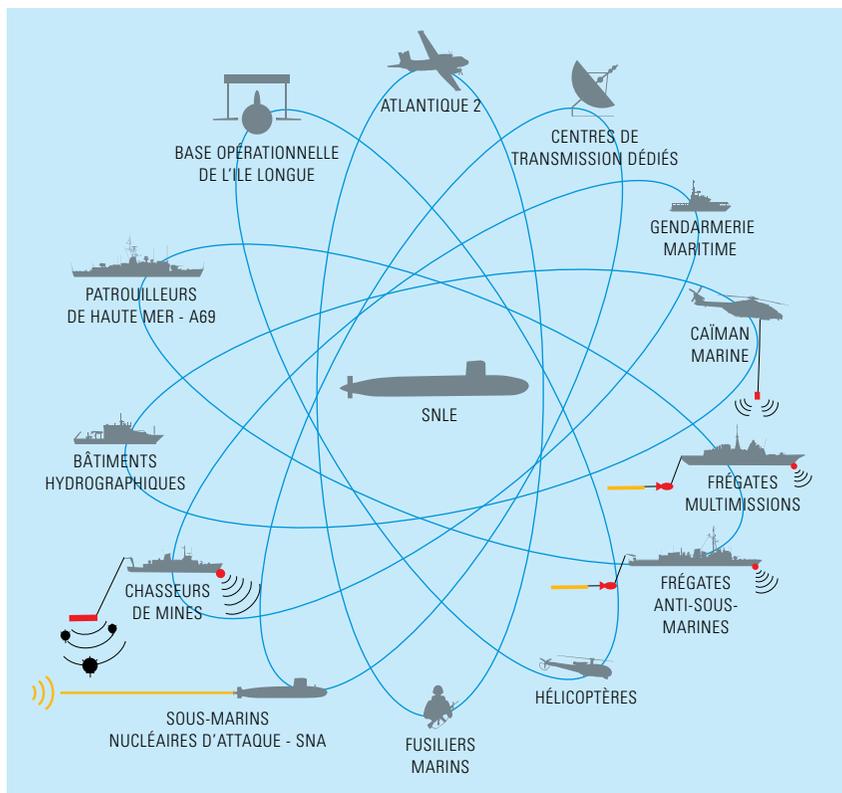
Le premier volet de cette mission s'attachera à préserver la liberté d'accès et à sécuriser les voies maritimes commerciales, notamment face à l'accroissement de la menace asymétrique. Elle concerne tant les installations de production énergétique ou d'exploitation des ressources au fond des océans que les navires marchands ou scientifiques, de pêche industrielle, les câbliers, etc. Elle peut conduire à embarquer des équipes armées de sécurisation. La loi française prévoit désormais que cette fonction puisse être assurée par des entreprises privées sous certaines conditions. Nous entretiendrons cependant l'aptitude d'équipes de protection embarquées (EPE) militaires, pré-positionnées en des points d'appui judicieux, afin de sécuriser les navires d'intérêt stratégique identifiés par le Gouvernement. Nous participerons aux travaux juridiques permettant d'adapter leurs règles d'emploi à l'évolution de la menace ou d'élaborer d'autres formes de protection embarquée.

Plus encore, l'accroissement du risque terroriste en mer justifie le développement de notre capacité à conduire et diriger des opérations de reprise de contrôle à bord de navires, y compris à grande distance de nos côtes. Elle s'inscrira dans le cadre de l'organisation interministérielle de contre-terrorisme maritime et fera l'objet du plus haut niveau de réflexion doctrinale, de formation et d'entraînement. Cette capacité permet également d'intervenir dans des cas de piraterie, comme ce fut le cas en 2008 en océan Indien. Les vecteurs nécessaires à sa mise en œuvre profitent enfin aux missions de sauvetage maritime de grande ampleur, dans le cadre de l'action de l'État en mer.

Le second volet de cette mission consistera à conduire des actions de soutien à l'exportation. Ces opérations de rayonnement, non spécifiquement militaires, accompagnent l'action diplomatique, notamment grâce à la vitrine opérationnelle et technologique que nos unités représentent à l'étranger.

Enfin et surtout, la Marine demeurera un outil essentiel pour assurer la protection de nos concitoyens expatriés lors de troubles à terre. La souplesse offerte par ses modes d'action constitue un atout tant pour les opérations humanitaires, l'acheminement et le soutien de moyens de sécurisation que pour des actions ponctuelles menées par nos forces spéciales à partir de la mer et plus spécialement l'évacuation ou l'extraction de nos ressortissants ; les trois exemples récents déjà cités du Liban, de la Libye ou du Yémen en témoignent.

Moyens d'action concourant à la dissuasion nucléaire



Garantir l'invulnérabilité de la dissuasion nucléaire

La dissuasion nucléaire constitue depuis plus de quarante ans la clef de voûte de notre stratégie de défense et de sécurité nationale. Afin de demeurer efficace, sa composante sous-marine doit rester crédible et invulnérable, notamment pour permettre une frappe de rétorsion.

Dans un contexte international marqué par le développement des arsenaux nucléaires étatiques, aucun élément tangible ne permet aujourd'hui de remettre en cause la pertinence de notre stratégie. Protection ultime de nos intérêts vitaux face à un ennemi étatique non désigné, la dissuasion garantit notre liberté d'action face aux autres menaces sans craindre de pression extérieure. Son efficacité repose sur les principes de permanence à la mer, d'autonomie d'analyse des situations et de décision, et sur la maîtrise de nos moyens, afin de pouvoir, si nécessaire, exécuter avec certitude, sans contraintes et en temps voulu, les frappes qui pourraient être ordonnées par le Président de la République.

La marine nationale y contribue avec la priorité requise pour la doter des moyens humains, matériels et financiers nécessaires. Cet effort, incluant un dispositif de transmission robuste et adapté, sera entretenu. Il permet d'assurer la permanence d'au moins un sous-marin lanceur d'engins (SNLE) en patrouille, la disponibilité immédiate d'un second, mais aussi d'un dispositif terrestre, naval et aérien robuste de sécurisation, notamment lors des phases critiques de déploiement des quatre SNLE aujourd'hui en service. Pour cela, la Marine entretient un savoir-faire de lutte anti-sous-marine permettant d'interdire à un sous-marin adverse d'opérer dans une zone définie (et non pas seulement de protéger une unité précieuse) : il repose notamment sur un nombre suffisant de frégates modernes comme les FREMM armées de leurs hélicoptères *Caiman*, d'aéronefs de patrouille maritime *Atlantique* en cours de rénovation et sur des sous-marins nucléaires d'attaque qui bénéficieront bientôt d'un saut qualitatif grâce à la génération *Barracuda*.

Parallèlement, les avions *Rafale* du groupe aérien embarqué sur le porte-avions contribuent avec les forces aériennes stratégiques (FAS) à la composante aéroportée de la dissuasion. Ils sont capables de conduire des missions nucléaires (autonomes ou coordonnées avec les FAS) sur l'ensemble du globe, au sein de la force aéronavale nucléaire (FANu). Ils mettent en œuvre le missile nucléaire *ASMP-A*, récemment entré en service.

/...

Par ailleurs, la crédibilité de la dissuasion est renforcée par nos forces conventionnelles et par la cohérence de son articulation nucléaire-conventionnel. L'aptitude à mener des opérations de projection de puissance et à mettre en œuvre des forces sous-marines d'attaque y contribue efficacement. L'excellence requise se traduit en effet par l'entretien de savoir-faire de haut niveau dans les domaines du renseignement, de la supériorité aéromaritime* incluant la dimension sous-marine, mais également par des systèmes d'armes performants et une maîtrise industrielle qui sont mis au service des opérations traditionnelles.

Anticiper par la connaissance et la compréhension des zones d'intérêt stratégique

La veille stratégique dans nos zones d'intérêt vise à connaître et comprendre ce qui y détermine les rapports de forces. Elle nous permet d'anticiper et de limiter les conséquences des surprises stratégiques dans les zones de tensions afin d'adapter notre réponse au plus bas niveau d'engagement possible et encore efficace. Elle se construit dans la durée par l'analyse des spécificités de chaque théâtre et des menaces qui y sévissent.

Grâce à la liberté d'accès et à la protection que leur permet le statut de la haute mer, les unités de la Marine mettent à profit leurs atouts de permanence et de vigilance pour détecter des « signaux faibles », précurseurs des crises. Ils sont en mesure de les exploiter afin de conserver l'initiative sans aggraver le niveau de tension. Au niveau stratégique, c'est le rôle principal du bâtiment de recueil de renseignement électromagnétique *Dupuy de Lôme*, mais également une capacité inhérente à toutes les unités de combat. Ainsi, nos bâtiments de surface, nos sous-marins et nos aéronefs collectent quotidiennement du renseignement, notamment à proximité et au cœur des zones de conflits. Ils contribuent de façon primordiale à la fonction de connaissance et de renseignement interarmées des théâtres d'opérations (ISR), y compris terrestres, et consolident notre autonomie de décision. À titre d'exemple, les unités de la Marine contribuent de façon essentielle à la connaissance suivie des activités en Syrie, grâce à un dispositif naval ISR permanent en Méditerranée orientale depuis le début de la crise. Cette mission fait aussi partie des capacités entretenues par nos forces spéciales. Plus encore, la Marine bénéficie dans ce domaine d'un atout important par sa présence permanente dans toutes les zones stratégiques grâce à son organisation en structures de commandement régional déconcentrées.

Cependant, la connaissance de ce qui se passe en mer se heurte au caractère obligatoirement lacunaire de la surveillance d'espaces immenses. Il est donc nécessaire de multiplier les senseurs et de mettre en réseau les unités navales, terrestres et aériennes,

militaires et civiles, travaillant de concert. Ainsi, nous tirerons davantage profit du contrôle naval volontaire (CNV)*. Ce dispositif consiste à faire bénéficier nos forces des informations transmises par les navires marchands contributeurs qui, en retour, reçoivent une appréciation ciblée sur l'état des menaces et une aide en cas de besoin. Il est aujourd'hui limité aux régions les plus critiques (golfe de Guinée, Nord de l'océan Indien et Sud-Est asiatique) et réservé aux navires battant pavillon français, mais sera progressivement étendu, en commençant par la Méditerranée. De même, nous développerons le recours aux capteurs basés à terre et aux outils utilisés par la navigation commerciale, comme le système d'identification automatique des navires (AIS). Nous poursuivrons enfin notre soutien au centre de fusion de l'information maritime (IFC) de Singapour et participerons à la mise en place de celui prévu à Madagascar.

Nous développerons l'exploitation des divers moyens satellitaires de détection civils ou militaires, déjà déployés par les opérateurs spécialisés, pour affiner notre connaissance des zones d'intérêt et compléter notre appréciation de situation. Toutefois, le recours aux aéronefs, habités ou non, embarqués ou basés à terre, continuera de fournir dans la durée l'information précise, utile à la classification¹ au plus tôt des cibles potentielles détectées à terre, en mer ou dans les airs. Le risque de dilution d'éléments cruciaux dans le flux des informations collectées sera pris en compte afin que la fusion des données reste pertinente et objective.

De même, nous entretiendrons notre effort dans le domaine de l'océanographie militaire et de l'hydrographie pour que nos besoins spécifiques soient satisfaits. Ils concernent principalement la lutte sous la mer, la préparation des opérations amphibies sur les côtes, le développement de moyens de navigation précis (analyse de la gravimétrie ou des particularismes des masses d'eau par exemple) et une contribution à la recherche française pour une meilleure exploitation des océans. Ce domaine contribue à la sécurité de la composante océanique de la dissuasion et à la défense de nos intérêts souverains dans les espaces maritimes placés sous notre juridiction. L'effort nécessaire s'inscrit dans le temps long, c'est-à-dire très en amont des crises potentielles.

Ainsi, la complémentarité des moyens et la contribution de tous les acteurs maritimes permettront d'améliorer la connaissance objective de nos espaces de juridiction et d'intérêt, y compris les plus éloignés ou les moins fréquentés, afin de concentrer l'effort de nos unités de combat sur le contrôle des flux et celui des zones les plus sensibles.

1. La classification d'une piste consiste à déterminer le caractère menaçant du mobile détecté : ami, neutre ou hostile.

Intervenir

Les missions d'intervention susceptibles d'être confiées aux forces navales visent à vaincre nos adversaires ou les empêcher de nous nuire en haute mer, dans les zones côtières comme dans la profondeur des terres. Elles supposent d'obtenir ou d'imposer la supériorité tactique de nos forces dans les cinq espaces² de manœuvre d'une zone d'opérations, ainsi que le long des routes logistiques qui la relie à nos points d'appui. Elles s'inscrivent dans un cadre national ou au sein de coalitions plus larges, en soutien des autres armées ou en bénéficiant elles-mêmes de leur appui. La Marine doit être capable d'assurer le commandement de forces complexes, jusqu'à celui d'un dispositif interarmées sur un théâtre. L'atteinte de cet objectif contribue à l'affirmation de notre ambition de puissance navale en garantissant la liberté d'action de nos forces armées au service des opérations interarmées de projection, à terre ou en mer et l'accomplissement de la manœuvre logistique.

La conduite des opérations s'appuie sur les atouts de permanence, de mobilité et de combat des forces aéronavales hauturières. Elles mettent à profit³ l'espace océanique pour faire peser une menace discrète ou ostensible, choisir le lieu approprié pour l'action afin que le rapport des forces nous soit favorable, en limitant au strict nécessaire les contraintes diplomatiques, l'empreinte au sol de nos forces et donc leur vulnérabilité, ainsi que les délais de réaction, jusqu'au moment choisi pour intervenir.

Nos unités doivent ainsi être capables de durer à la mer, à la disposition du pouvoir politique, grâce à des bâtiments résilients aux agressions mécaniques, électromagnétiques et cybernétiques, et endurants face aux conditions d'environnement sévères (température, vent, état de mer, corrosion) pour préserver notre potentiel offensif. La relève d'une unité éprouvée ou endommagée doit également être possible sans obérer la capacité de l'ensemble du dispositif. À cette fin, nos moyens logistiques incluront la dimension interarmées des opérations et l'aptitude à la maintenance des matériels en mer pour préserver l'autonomie de nos forces.

Les opérations de projection de puissance⁴, aéronavales ou amphibies, constituent l'un des atouts majeurs de la Marine, dans la mesure où l'engagement précurseur permet aux forces interarmées plus lourdes de se mettre en œuvre. Elles bénéficient désormais

2. Il s'agit des espaces terrestre, maritime, aérien, mais aussi électromagnétique et cybernétique.

3. En application des principes d'incertitude et de foudroyance chers au vice-amiral d'escadre Labouërie.

4. Ce terme agrège ici la « projection de forces » qui, selon l'OTAN, définit les opérations de coercition incluant la mise à terre de troupes en territoire ennemi. Distinguer les deux devient obsolète en raison de la nature des moyens mis en œuvre et des besoins tactiques concourants pour réaliser ces opérations. Elle a été abandonnée par certains de nos alliés, comme les États-Unis et le Royaume-Uni.

d'armements nouveaux, comme les missiles de croisière installés sur nos frégates et bientôt sur nos sous-marins qui, en complément des avions embarqués, permettent aux forces aéronavales de frapper au cœur des territoires ennemis. Cependant, afin de tenir compte du format de notre Marine et de la complexité de ces opérations, il est nécessaire de bâtir un environnement tactique favorable pour que leur succès soit garanti, en concentrant au besoin les efforts dans le temps et dans l'espace pendant les phases critiques.

Pour atteindre cet objectif, nous devons être capables de garantir en permanence notre liberté de mouvements ou de forcer l'accès à des zones qu'un ennemi chercherait à nous interdire. Inversement, nous devons pouvoir empêcher nos adversaires d'utiliser la mer à leur profit, y compris les terroristes ou les trafiquants. Il faut pour cela pouvoir concentrer des moyens puissants, disponibles au moment voulu. C'est pourquoi nous poursuivons notre effort d'investissement pour doter la Marine d'un nombre suffisant de bâtiments dans chacun des registres opérationnels, permettant ainsi d'accomplir les missions ordonnées avec résilience*.

Nos forces aéronavales déployées doivent par ailleurs entretenir un socle de capacités indispensables, gage d'une polyvalence* et d'une souplesse d'emploi nécessaires pour élargir au maximum les options militaires accessibles au chef d'état-major des armées (CEMA). Il comprend la maîtrise de l'espace immatériel qui inclut l'usage opérationnel, offensif et défensif, de la guerre de l'information, du spectre électromagnétique et de la dimension cybernétique. Il concerne également l'emploi d'armements permettant d'interdire l'accès à notre zone d'opération et de détruire des menaces sous la mer, en surface, dans l'espace aérien et sur le littoral. Pour y parvenir, nous nous inscrivons de plus en plus dans une logique résolument interarmées, fondée sur l'interopérabilité avec les autres composantes. À titre d'exemple, nos avions de patrouille maritime multimissions opèrent quotidiennement au-dessus des théâtres d'opérations terrestres, à l'exemple de la bande sahélo-saharienne ou au Proche-Orient. Elle sera poursuivie dans le domaine aéronautique, celui des opérations amphibies, de l'appui feu et dans l'emploi intégré des forces spéciales.

Ainsi, l'atteinte de notre objectif d'intervention, étroitement lié à la préservation de la liberté d'action et à l'initiative de nos forces armées, repose sur une marine de combat hauturière et expéditionnaire à dimension mondiale, dont les capacités étendues et l'interopérabilité poussée bénéficieront également aux autres objectifs stratégiques.

/...

Coopération avec nos alliés et partenaires

Sauf pour ce qui a trait à la souveraineté nationale et à la défense des intérêts supérieurs de la Nation, la conception des missions peut bénéficier des contributions de partenaires choisis ou répondre à l'appel de pays amis. Les opérations les plus exigeantes, par leur niveau d'engagement ou leur durée, doivent pouvoir s'appuyer sur une coalition de circonstance ou s'inscrire dans le cadre des alliances auxquelles nous sommes partie. Elles exigent que nous développions l'interopérabilité nécessaire avec nos partenaires afin de multiplier les effets produits, à moindre coût.

Notre démarche privilégie tout d'abord les pays avec lesquels nous partageons des intérêts et avec qui nous avons des valeurs communes. Elle s'attache ensuite à honorer nos engagements au sein de l'OTAN et de l'Union européenne en soutenant leurs actions. Elle consiste enfin à développer notre aptitude à nouer des partenariats sélectifs selon une logique géographique, à la faveur d'intérêts circonstanciels partagés.

Notre partenaire prioritaire est les États-Unis, première puissance navale au monde, avec laquelle nous partageons en mer du renseignement et des liaisons de données, mais aussi des capacités communes rares, comme la mise en œuvre de l'aviation embarquée, la lutte sous la mer, les opérations amphibies ou le commandement des forces navales complexes. Plus encore, nous leur confions la formation initiale de nos pilotes de chasse embarquée. Ils possèdent également des capacités avancées qui nous font encore défaut, comme dans le domaine de la défense anti-missiles balistiques (DAMB) ou certaines armes de défense contre le déni d'accès aux espaces d'intérêt (A2-AD). Nous continuerons à développer cette coopération étroite, y compris en partageant la charge des opérations sur les théâtres où nos moyens sont très régulièrement intégrés.

Par ailleurs, nous approfondirons encore nos échanges et réaliserons des opérations intégrées avec le Royaume-Uni auquel nous lie le traité de Lancaster House (2010). Nous valoriserons nos relations avec l'Allemagne (traité de l'Élysée) et nous renforcerons nos relations étroites avec l'Australie, notre voisin et partenaire stratégique dans le Pacifique et l'océan Indien. Nous poursuivrons notre coopération avec les Émirats arabes unis et la République de Djibouti, auxquels nous sommes liés par des accords de défense et dans lesquels nous disposons de points d'appui. La coopération avec la Norvège sera développée, notamment dans le cadre de notre intérêt pour le Grand Nord.

Dans le cadre de nos alliances, nous avons à cœur de tenir notre rang au sein de l'OTAN, en particulier lors des entraînements et des exercices réguliers, tactiquement



Exercice en mer de Chine méridionale entre le destroyer lance-missiles *USS Michael Murphy* (DDG-112), à droite, et la frégate de surveillance française *FS Vendémiaire* (F734), le 28 novembre 2014. © US Navy.

complexes et difficiles à organiser au niveau national. Nous poursuivrons la démarche de standardisation des matériels, concepts et procédures. Nous approfondirons nos liens avec les autres marines européennes afin de pouvoir mener des opérations, en fonction de nos intérêts politiques, stratégiques ou économiques communs, partout dans le monde.

Au titre des partenariats géographiques, nous développerons nos liens historiques avec les marines d’Afrique occidentale et du golfe de Guinée. Nous contribuerons au renforcement de leurs capacités d’action, notamment dans le cadre de la préservation de nos intérêts économiques partagés et de la lutte contre l’insécurité maritime. Notre effort portera aussi sur la Malaisie, l’Inde, l’Égypte et le Maroc, dont les positions géographiques rejoignent nos préoccupations stratégiques, sans oublier l’Arabie saoudite et le Brésil, à la faveur de partenariats ciblés. Dans une moindre mesure nous entretiendrons des liens avec l’Afrique du Sud, en poursuivant notre coopération pour surveiller les mers australes.

Parallèlement, nous continuerons à développer l’interopérabilité de nos moyens et de nos savoir-faire avec ces marines amies, afin d’être en mesure de conduire des opérations, conjointes ou coordonnées, à la mesure de nos ambitions communes,

en bénéficiant de leurs expériences régionales et en leur proposant notre expertise des opérations aéronavales. Pour y parvenir, nous organiserons des exercices communs au cours de nos déploiements dans toutes les régions du monde et nous tirerons parti de ces occasions privilégiées pour accroître la valeur et la diversité de notre préparation opérationnelle*, mais également notre aptitude à être engagés dans des contextes nouveaux.

Contribution aux missions régaliennes civiles

Tous les moyens étatiques opérant en mer contribuent à la fonction régalienne de l'action de l'État en mer (AEM). La marine nationale (qui inclut la gendarmerie maritime) fournit 80 % des moyens engagés, dont très peu sont spécifiquement alloués à ces missions, aux côtés de la douane, des affaires maritimes, de la sécurité civile, de la gendarmerie et de la police nationale. Elle est la seule à pouvoir opérer en haute mer ou lorsque le niveau de violence est élevé.

Tous les moyens navals, aériens et les forces spéciales de la Marine contribuent à l'AEM, soit au titre de leur mission principale, soit en parallèle de leurs activités spécifiquement militaires. À titre d'exemple, une frégate en mission peut intervenir, sans délai et sans surcoût, pour appréhender un trafiquant de drogue dans sa zone d'opération ou être déroutée pour porter assistance à un navire en difficulté. Ainsi, la Marine contribue de façon essentielle à la sécurité intérieure de notre pays car en luttant contre les trafics de migrants à Mayotte et en Méditerranée ou contre le narcotrafic dans les Caraïbes, elle contribue à limiter les troubles sociaux en France.

La Marine participe, sous l'autorité du Premier ministre, à 44 des 45 missions de l'AEM⁵, allant de la protection de l'environnement par la mise en œuvre de moyens de lutte anti-pollution à la police des pêches ou à la lutte contre les trafics illicites. L'action en mer est coordonnée par les différents délégués du Gouvernement dans leurs zones de responsabilité. Parmi eux, les préfets maritimes de métropole occupent une place déterminante car ils font profiter la communauté maritime de leur savoir-faire et de leur expérience de marins ainsi que des moyens de commandement et de contrôle dont ils sont les seuls à disposer, au titre de leurs attributions militaires de commandant de zone maritime. Cette organisation interministérielle originale, largement reconnue et adoptée par quelques pays, est particulièrement vertueuse et efficace, au moindre coût pour les contribuables français.

5. Elles sont définies dans l'arrêté du 22 mars 2007 établissant la liste des missions en mer incombant à l'État.

Nous poursuivrons avec détermination notre contribution à l'AEM en entretenant nos capacités au service de l'intérêt général, de la sécurité et de la liberté des mers, conformément à la stratégie nationale de sûreté des espaces maritimes. Nos marins resteront entraînés à ces missions ; nous dispenserons des formations spécifiques aux autres administrations et nous partagerons notre expérience avec nos alliés et nos partenaires.

Les défis : permanence, endurance, résilience et interopérabilité

La permanence et l'indépendance

Ce défi consiste à développer l'atout de concomitance de nos actions, pour être en permanence prêts à intervenir et à exploiter les erreurs de l'adversaire où qu'il se trouve. Nos opérations se caractérisent en effet le plus souvent par leur durée et par l'aptitude des unités navales ou sous-marines à patrouiller aussi longtemps que nécessaire, sans contraintes diplomatiques, et à choisir le lieu de nos déploiements pour profiter au plus tôt de l'instant propice à l'action. Ainsi, la défense maritime du territoire est assurée en permanence par des unités mobiles, tout comme la dissuasion nucléaire, diluée dans l'océan, entretenue en toute indépendance et sans discontinuité depuis plus de quarante ans. Parallèlement, les missions de surveillance des nombreuses zones de crises se comptent en années, y compris loin des bases support.

Pour entretenir et régénérer nos navires et nos équipages, notre composante logistique devra être préservée et améliorée. Mais comme il est aussi indispensable de relever les unités engagées au-delà de quelques mois, nous devons disposer d'un nombre cohérent de bâtiments, d'équipages et de matériels pour répondre à ce défi. L'enjeu de la Marine consiste donc à disposer d'un format lui permettant d'honorer pleinement ses contrats opérationnels dans la durée, tout en assurant la génération indispensable des compétences.

L'endurance dans l'action lointaine

La dispersion de nos territoires nationaux et zones de responsabilité sur tous les océans, mais plus encore l'étendue de nos zones d'intérêts économiques, diplomatiques et militaires dans le monde, attestent du besoin de pouvoir opérer sur toutes les mers du globe, y compris loin de nos bases support. Une telle présence traduit l'ambition de préserver nos intérêts, notre liberté d'action et notre statut de puissance. Elle permet de surcroît de détecter les signaux annonciateurs de crises et de combattre les agressions

le plus en amont possible grâce à la profondeur stratégique qu'apportent les espaces maritimes et aux partenariats noués dans le monde.

Nous devons donc préserver la dimension hauturière de nos unités, c'est-à-dire les rendre capables de s'affranchir des contraintes naturelles, mais aussi opérationnelles. Nos matériels doivent être éprouvés pour les affronter dans la durée. Pour y parvenir, nous devons améliorer nos capacités de maintenance embarquées et de ravitaillement à la mer, disposer de moyens de communication robustes pour acheminer les ordres ou suivre la conduite des opérations, mais surtout bâtir notre Marine autour d'unités de premier rang, endurantes et prêtes à adapter leur mission sans préavis en fonction des évolutions du contexte stratégique.

Ce défi conduit nécessairement à développer et entretenir nos bases navales autour du monde en tant que points d'appui de nos opérations, à partir de nos outre-mer et de partenariats sûrs. Les facilités offertes favorisent notre capacité à opérer loin et longtemps, à régénérer le potentiel de nos bâtiments et aéronefs, en limitant les risques opérationnels et les efforts coûteux liés à l'élongation logistique. Ils accroissent aussi notre réactivité pour intervenir dans les théâtres éloignés. C'est le cas des bases navales d'Abu Dhabi et de Djibouti, dont les positions géographiques sont stratégiques en océan Indien, mais également des installations portuaires de l'île Maurice et de Singapour. En Atlantique, nous bénéficions aussi de facilités à Dakar, excellent port en eau profonde, porte d'entrée incontournable de l'Afrique de l'Ouest située à une semaine de mer de nos bases métropolitaines. Nous rechercherons un accord comparable à Abidjan pour augmenter notre réactivité dans le golfe de Guinée. Enfin, nos bases navales outre-mer offrent un maillage précieux en cas de projection plus lointaine, mais également des points d'accroche pour le développement de nos coopérations régionales. Nous nous attacherons à les maintenir comme autant de garanties de notre capacité d'action et de rayonnement sur tous les océans.

La résilience au service de la réactivité

L'engagement de la Marine s'inscrit le plus souvent dans un contexte caractérisé par l'incertitude sur le cadre politico-militaire des opérations, sur le point d'application de l'intervention, sur la durée des efforts à entretenir et sur le niveau de la menace à prendre en compte. Il en résulte le besoin de pouvoir reconfigurer les missions en cours d'exécution pour suivre l'évolution de la situation militaire. Ainsi, en 2011, une frégate déployée en mission de surveillance en Méditerranée orientale a été réorientée pour servir de précurseur aux opérations coalisées en Libye.

Dès lors, les principes d'autonomie d'action, de résilience et de polyvalence des unités engagées sont déterminants pour accomplir la mission dans les délais requis, avec des moyens appropriés. Ces exigences conduisent, dans un contexte budgétaire contraint, à entretenir la pleine capacité opérationnelle* de nos bâtiments engagés et à réparer les avaries sans tarder, en priorité pour les unités les plus rares, comme le porte-avions, les sous-marins ou les unités déployées outre-mer. Elles incitent parallèlement à la prudence dans une application trop rigoureuse du principe de différenciation* de l'entraînement des équipages pour garantir une réactivité suffisante au changement inopiné de mission. Enfin, elles imposent de préserver nos compétences rares, comme la mise en œuvre de l'aviation embarquée ou de la propulsion nucléaire. Tout abandon provoqué par des contingences de court terme doit être analysé à l'aune des efforts immenses à consentir pour recouvrer la capacité perdue. À l'horizon du XXI^e siècle, il s'agirait vraisemblablement d'un renoncement définitif. D'autres marines en ont fait l'amère expérience.

L'interopérabilité et la complémentarité

Même s'il est indispensable de pouvoir agir seuls pour conserver notre autonomie d'action, les opérations navales s'inscrivent le plus souvent dans un cadre plus large, en coalition avec d'autres marines. Mais elles suivent également une logique complémentaire de l'action interarmées, voire interministérielle, pour adapter les moyens engagés sous le principe d'une stricte suffisance* et économiser nos efforts. Cette tendance, prise en compte dans le dernier Livre blanc par le choix de mener les opérations les plus dures en coalition, se confirmera dans les prochaines années. De même, les opérations complexes à terre mettront fréquemment à profit l'avantage stratégique lié à la maîtrise locale de la mer.

L'enjeu pour la Marine est de s'inscrire et de faire valoir ses atouts dans ce contexte, en développant son interopérabilité et sa complémentarité avec les autres armées françaises, mais également avec les forces militaires alliées. Cette démarche, largement entamée avec les pays de l'OTAN, vise à garantir notre efficacité opérationnelle immédiate dans une coalition engagée sur un théâtre. Nous devons la poursuivre et adapter nos doctrines pour bénéficier des évolutions en cours au sein de l'Alliance. Elle doit aussi être adaptée dans le cadre de la coopération avec d'autres marines amies.

LA MARINE NATIONALE EN OPÉRATIONS

Protéger



© Marine nationale / L. Bernardin.

ASSISTANCE ET SAUVETAGE

Seule à disposer de capacités d'intervention en haute mer, la Marine a mis en œuvre ses moyens pour porter assistance au navire *Modern Express* en difficulté entre le 26 et le 29 janvier 2016 au large du littoral atlantique. Pour mener à bien cette mission, la Marine a notamment assisté le remorqueur d'intervention, d'assistance et de sauvetage *Abeille Bourbon*, et déployé des capacités aériennes de relocalisation (*Atlantique 2*, *Falcon 50*) ainsi que la frégate anti-sous-marine *Primauguet* et son hélicoptère *Lynx*, une équipe d'évaluation et d'intervention et un hélicoptère *Caiman*.



© Marine nationale / S. Ghesquiere.

LUTTE CONTRE LES TRAFICS ILLICITES

La Marine dispose seule de moyens en haute mer pour lutter contre le narcotrafic. Ils lui permettent d'intercepter de très grandes quantités de drogue loin des côtes : autant de doses qui sont retirées du trafic. Outre les opérations de circonstance, la Marine accomplit des opérations planifiées au cours desquelles des moyens aéronavals et des commandos marine sont mis en œuvre de manière combinée.



© Marine nationale / S. Chenal.

POLICE DES PÊCHES

Dans l'ensemble des espaces maritimes français, qu'il s'agisse de ses zones économiques exclusives* ou des mers territoriales, la Marine lutte contre les trafics illicites en mer, notamment le pillage des ressources halieutiques. Elle fait respecter la souveraineté française sur ces espaces qui confèrent à la France son niveau de puissance maritime.

Intervenir

LUTTE CONTRE LES PASSEURS DE MIGRANTS

La France met à la disposition de l'Union européenne (*EUNavfor Sophia* en Méditerranée centrale) et de l'OTAN (*SNMG2* en mer Egée) des moyens navals et aériens pour lutter contre les passeurs de migrants en Méditerranée. Fin 2015, la frégate *Courbet*, de type *La Fayette*, a porté secours à une embarcation signalée en détresse, mettant ainsi en sécurité à bord 140 personnes.



© Marine nationale / S. Chenal.

CHAMMAL

Fin 2015, le groupe aéronaval, articulé autour du porte-avions *Charles de Gaulle* est déployé en Méditerranée orientale puis dans le golfe Arabo-Persique. Intégré à la coalition multinationale qui lutte contre le groupe terroriste Daech, ses avions *Rafale* embarqués réalisent des opérations de renseignement et conduisent des frappes en direction de la terre.



© Marine nationale.

GRAND NORD

Le Grand Nord devient une zone d'intérêt accrue en raison notamment du changement climatique. La Marine y déploie régulièrement des moyens pour améliorer sa connaissance de la zone et affirmer sa présence dans cette région stratégique.



© Marine nationale / M. Muller.

BARKHANE

En octobre 2015, un avion de patrouille maritime *Atlantique 2* (ATL2) a renforcé le dispositif *Barkhane* pour acquérir du renseignement sur les activités des groupes armés terroristes dans la bande sahélo-saharienne. L'ATL2 est capable de collecter du renseignement avec différents capteurs. Ses capacités de détection 360° sur de grandes distances permettent de couvrir des zones d'action importantes et constituent un véritable atout sur un vaste théâtre d'opération. La présence d'analystes à bord permet de diffuser en temps réel le renseignement acquis et l'évaluation de la situation tactique.



© Marine nationale / C. Luu.

CORYMBE

Déployés en permanence dans le golfe de Guinée depuis plus de 25 ans, les moyens de la Marine participent à la protection des intérêts de la France (plus de 70 000 Français sont implantés dans les pays de la région) et se tiennent prêts à intervenir en cas de crise. La mission *Corymbe* comporte un important volet de coopération avec les marines régionales. Cet aspect de l'action de la Marine vise à appuyer les pays de la région dans leurs efforts pour renforcer la sécurité en mer. La piraterie maritime figure parmi les principaux enjeux maritimes du golfe de Guinée.



© Marine nationale / P. Sola.

Dissuader



© Marine nationale / J. Peschel.

La Marine maintient un dispositif permanent de frégates, de sous-marins et d'avions de patrouille maritime pour le soutien de la FOST. Prêts à intervenir pour assurer la sûreté de nos forces sous-marines stratégiques, ces moyens sont appuyés par une permanence de conduite opérationnelle.



Frégate de surveillance *Germinal* : interception d'un cargo suspecté de trafic de drogue.
Poste de manœuvre plage avant. © Marine nationale / S. Ghesquiere.



MARINE
NATIONALE

ÊTRE MARIN : L'ENJEU DE LA RESSOURCE HUMAINE

*« Votre combativité, votre savoir-faire, votre moral,
votre épanouissement professionnel et personnel [...]
sont indispensables à l'excellence opérationnelle. »*

Amiral Christophe Prazuck

Si les marins sont tributaires de matériels performants pour exercer leur métier et accomplir leurs missions dans un environnement naturel souvent sévère, les équipements, y compris les drones, ne sont rien sans l'intelligence, le dévouement et la volonté de vaincre de leurs opérateurs. Les marins incarnent donc la richesse et le moteur de notre ambition.

Évolution de l'esprit de défense

En Europe, la fin de la guerre froide a un temps produit l'illusion d'une paix durable qui a réduit la résilience de notre société. L'individualisme et le relativisme des valeurs héritées de l'histoire se sont développés, amoindrissant le sens naturel de l'effort et de l'intérêt général, tout en favorisant le repli sur soi au détriment de la cohésion nationale et de l'esprit de défense. Dans le même temps, une minorité active rejette la référence républicaine et, faute de pouvoir s'appuyer sur une nation nourrie par une culture commune et vivante, est tentée de se réfugier dans une quête identitaire communautariste.

Si notre société, marquée hier encore par le déni qu'une guerre puisse survenir sur son territoire, était encline à limiter son effort de défense pour bénéficier des dividendes de la paix, la tendance s'est progressivement inversée. Alors que la violence aveugle tend à devenir un mode d'action récurrent, la Nation est aujourd'hui fière de son armée. Elle lui fait confiance pour lutter contre les fléaux déstabilisateurs, y compris sur le territoire national, mais contraint paradoxalement le cadre juridique de son action et réduit bien souvent l'esprit de défense au seul effort budgétaire à consentir.

Au sein de la Marine, le personnel militaire évolue aussi avec la société même si le sens de l'engagement demeure très fort. Il est soucieux de pouvoir programmer son activité et de rester connecté aux siens, y compris en opérations. Les contraintes familiales réduisent sa mobilité, celles de la vie militaire et maritime sont moins bien acceptées et l'attrait des carrières civiles, plus conformes aux attentes individuelles, conduit plus fréquemment à des engagements pour des carrières courtes.

L'enjeu résultant pour la Marine consiste à trouver un équilibre conjuguant l'entretien d'un outil militaire professionnalisé performant, qui exige un effort important à long terme, tout en intégrant raisonnablement les aspirations sociales de ses membres.

/...

Génération et préservation des compétences

Parce que le métier de marin est très exigeant, notamment sur le plan familial, les équipages doivent être constitués de personnes jeunes : la moyenne d'âge des équipages tourne autour de 28 ans. Pour cette raison, la Marine renouvelle 10% de son personnel militaire chaque année. Elle contribue ainsi à l'entretien du lien entre la Nation et son armée, mais doit en contrepartie mener une politique exigeante de recrutement et de fidélisation pour disposer de militaires professionnels de la mer, à la fois polyvalents et techniciens de haut niveau : qualité, quantité et moral constituent le trépied du modèle des ressources humaines de la Marine. Ces impératifs déterminent depuis longtemps une politique de gestion fondée sur les flux, dont le pilotage délicat s'accommode mal d'à-coups brutaux.

Les équipements de très haute technologie nécessaires pour faire face aux nouvelles menaces dimensionnent le modèle humain et les compétences nécessaires. La Marine évolue inexorablement d'une logique de pilotage des flux d'effectifs vers celle de la gestion des compétences. En soixante ans, la ressource humaine a été divisée par cinq, le taux d'encadrement multiplié par trois, en raison de l'évolution technologique de nos unités de combat. Parallèlement, la révolution des matériels engendre une augmentation du nombre de filières (un millier de qualifications sont aujourd'hui recensées), souvent constituées de très petits viviers de personnes, qui exigent de former des spécialistes dans des domaines de pointe (génie sous-marin, énergie nucléaire, contre-terrorisme maritime, officiers d'appontage, etc.). Ce défi ne doit pas être compliqué à l'excès : la simplicité de mise en œuvre de nos matériels futurs constitue à cet égard un enjeu important.

La génération et la fidélisation des compétences, aussi bien pour le personnel militaire que civil, constituent donc un enjeu crucial. La gestion des cursus de carrières doit permettre de satisfaire les exigences de quantité et de qualité des flux, tout en s'appuyant sur un système de formation performant et sur une gestion plus individualisée, adossés à des conditions d'emploi attractives. Cet enjeu est dimensionné par les défis de sélectivité et de fidélisation des marins employés dans des filières dont la formation est longue (sous-marins, opérations de surface, aéronautique navale) et où les départs précoces fragilisent significativement notre organisation. Nous devons développer l'attractivité de nos métiers, par exemple en garantissant à nos marins que leurs formations déboucheront sur des diplômes reconnus et valorisables dans une seconde carrière : pour y parvenir, des partenariats seront poursuivis ou développés entre nos écoles et le monde civil.

Mais l'arrivée des nouveaux matériels à armer est plus lente que celle des nouvelles générations de marins : en parallèle des nouvelles compétences à maîtriser, les anciens métiers demeureront, soit parce qu'ils appartiennent au cœur de notre métier de marins militaires, soit en raison du maintien nécessaire de certaines aptitudes jusqu'au retrait du service d'unités plus anciennes.

Un esprit d'équipage à valoriser toujours et encore

Afin de disposer d'équipages performants, nous attacherons une importance accrue aux savoir-être fondamentaux de notre métier. Les valeurs cardinales de la marine nationale (Honneur, Patrie, Valeur et Discipline) sont synonymes d'engagement de soi et de compétence, mais aussi de résilience au combat. Ces repères contribuent à la cohésion sociale, au lien entre les générations de marins et renforcent la force psychologique des équipages pour faire face au combat et aux situations difficiles, voire dramatiques.

Plus encore, nous serons toujours plus attentifs à préserver l'adhésion et le moral des marins, malgré les sujétions de la vie militaire et du milieu maritime (contraintes familiales, mobilité, reconnaissance limitée). Ainsi une promotion sociale soutenue (39 % des officiers sont aujourd'hui issus d'un recrutement interne) et la conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée prendront toute leur place dans la politique des ressources humaines de la Marine.

Parallèlement, nous nous efforcerons d'améliorer la prévision de l'activité individuelle, équilibrant périodes à la mer, régénération organique et entretien, afin de permettre aux marins de mieux préserver leur équilibre personnel et familial. Le recours à des équipages multiples deviendra une norme pour les bâtiments de surface les plus sollicités, comme pour les sous-marins. Il modifiera profondément notre mode de gestion. Les parcours professionnels prendront en compte la persistance d'une moindre appétence à l'embarquement, en particulier en deuxième partie de carrière. Cet accompagnement est essentiel afin de préserver une durée moyenne d'embarquement supérieure à 12 ans¹, pour assurer une maturation suffisante des savoirs à la mer, indispensable à la génération des compétences : l'expérience montre que la connaissance ne remplace jamais la pratique à la mer.

Le désir de stabilité géographique ira croissant pour limiter les conséquences des contraintes militaires sur la sphère privée. Sans remettre en cause le principe de

1. Elle est aujourd'hui comprise entre 12 et 15 ans dans les spécialités navigantes.

mobilité, l'adaptation des modes de fonctionnement de la Marine et de la gestion du personnel demeureront une priorité.

Pour faire face à ces défis, des structures de recrutement performantes demeureront nécessaires, notamment dans une logique de flux, de même que des outils de formation adaptés et modernes afin de répondre aux enjeux de la Marine du futur. Les efforts très importants de rationalisation et d'optimisation menés ces dernières années seront valorisés. Nous renforcerons le socle du trépied des ressources humaines (qualité, quantité et moral) par l'entretien du concept de « cohésion d'équipage ». Il résulte d'une alchimie sans cesse à renouveler pour lier des générations de marins aux caractéristiques souvent différentes.

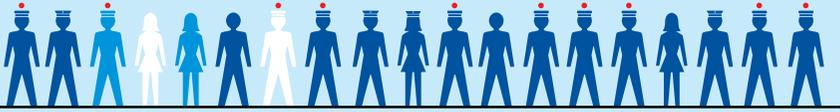
Enfin, nous porterons une attention soutenue aux dispositifs de reconversion de nos marins souhaitant rejoindre la vie civile. Nous nous efforcerons parallèlement de vivifier l'esprit d'équipage en diffusant de l'information maritime à ceux qui souhaitent suivre l'évolution de l'institution. Il s'agit d'une dimension importante pour renforcer le lien entre la Nation et sa marine nationale.

Le rayonnement au cœur des ressources humaines

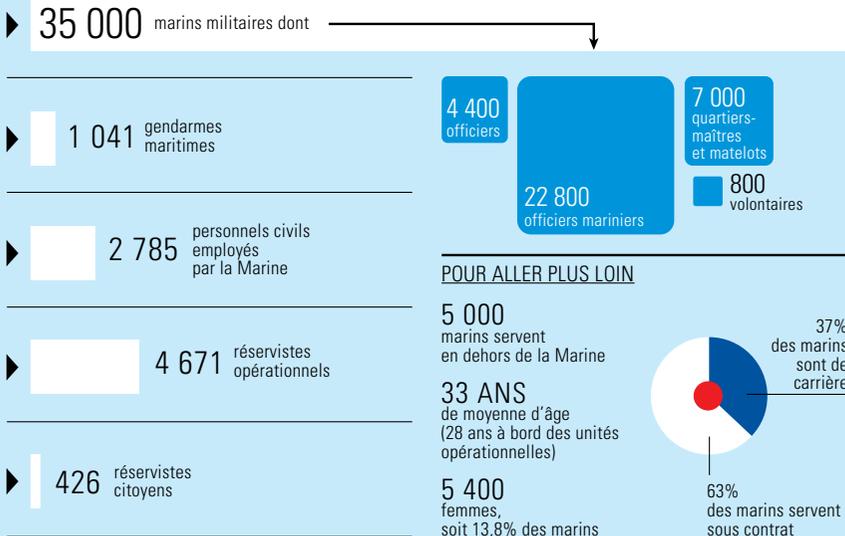
Parallèlement à ces ambitions internes, la Marine participera de façon équilibrée aux instances interarmées ou internationales afin de prendre sa part à l'effort commun et de porter la dimension maritime du monde à bon niveau.

Enfin, la Marine s'appuiera davantage sur le complément fourni par ses réserves opérationnelle et citoyenne pour conduire ses missions, mais aussi renforcer le triptyque « protection, sûreté, sécurité ». Ce recours est essentiel pour préserver la disponibilité des forces les plus sollicitées, notamment les unités opérationnelles, ou pour bénéficier de compétences rares développées par nos réservistes dans leur vie professionnelle. À titre d'exemple, un réserviste citoyen, spécialiste du Liban, a été employé comme conseiller politique du commandant de la force *Baliste* lors de l'évacuation de nos ressortissants du Liban en 2006. Leur engagement sera valorisé et contribuera au rayonnement dans le monde civil.

PETIT PANORAMA DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MARINE



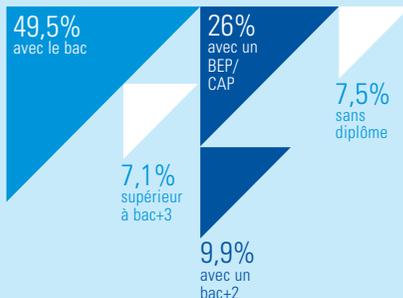
LE CŒUR DE LA MARINE RÉSIDE DANS LES HOMMES ET LES FEMMES QUI Y SERVENT



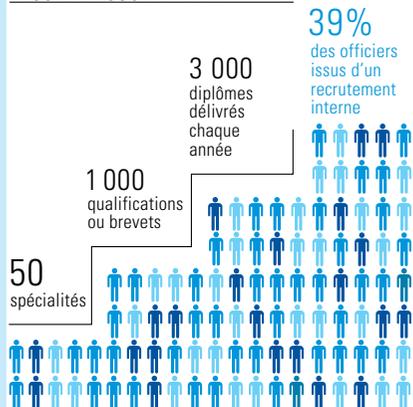
LE RECRUTEMENT EN 2015 :

« **FAITES UN PAS VERS VOTRE AVENIR... DANS LA MARINE !** »

3 272 marins militaires, dont :



DES PARCOURS VARIÉS ET QUALIFIANTS : L'ESCALIER SOCIAL DE LA MARINE



Hélicoptère depuis le sous-marin nucléaire d'attaque *Perle*
par un hélicoptère *Caiman NH90* au large de Toulon. © Marine nationale / C. Luu.





BÂTIR UNE MARINE CONFORME À NOS AMBITIONS

*« En Marine, rien ne s'improvise, pas plus les bâtiments que les hommes.
Pour avoir une Marine, il faut la vouloir beaucoup, et surtout la vouloir longtemps. »*
François d'Orléans, Prince de Joinville

L'acquisition des capacités complexes nécessaires à une Marine se déploie dans le « temps long ». Il faut jusqu'à 25 ans pour bâtir une capacité, non seulement constituée de matériels mais aussi de membres d'équipage compétents aux savoir-faire robustes, de soutiens et d'infrastructures. Cet espace de temps dépasse très souvent celui de la programmation des ressources budgétaires nécessaires (lois de programmation militaire, lois de finances).

Cette durée explique qu'en prenant en compte la vie des bâtiments et aéronefs¹, les décisions capacitaires prises aujourd'hui engagent l'aptitude de la Marine à remplir ses missions jusqu'au dernier quart du XXI^e siècle. Dans le même esprit, le format actuel résulte de décisions déjà anciennes. Une large partie des vingt prochaines années nous est globalement connue parce que planifiée, même si, pour la majorité d'entre elles, les décisions ne sont pas encore formellement prises. L'enjeu actuel consiste à préserver la cohérence de notre Marine afin de conjuguer une capacité offensive de premier ordre – répondant aux défis de demain avec des moyens robustes et résilients – avec une aptitude à s'acquitter de missions plus simples à moindre coût. Notre ambition s'attache aux adaptations envisageables à moyen terme et aux tendances à prendre en compte, notamment face aux nouvelles menaces. L'outil d'après-demain ne doit souffrir ni des défauts de réflexion d'aujourd'hui ni de choix justifiés par des contingences de court terme.

Matériels et équipements

Dans la constante de temps des programmes d'armement, nous n'anticipons pas d'évolutions technologiques mises en œuvre prochainement en opération, susceptibles de faire apparaître une rupture significative. Seul l'emploi des drones (aériens, de surface et sous-marins), des moyens cybernétiques et des armes à énergie dirigée² modifient le paysage capacitaire, et elles en font déjà partie.

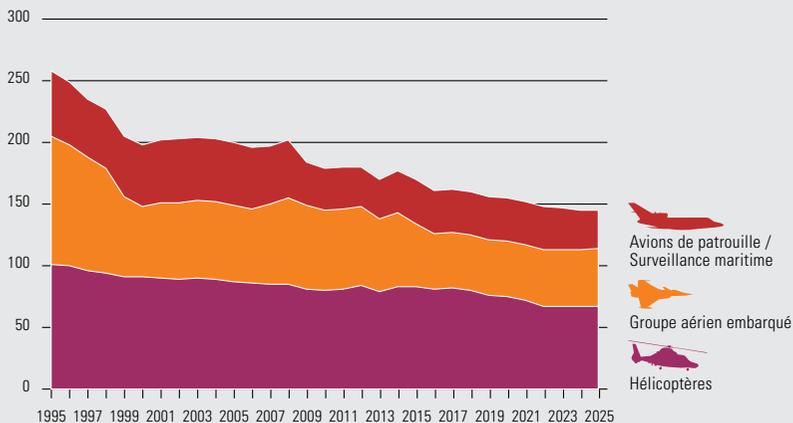
À moyen terme, conformément aux décisions passées, la structure de la Marine restera proche de celle décrite dans la loi de programmation militaire actualisée en 2015. Son format sera resserré, cohérent avec les ambitions exprimées en 2013. Il fera appel aux principes de mutualisation* et de différenciation qui permettent de remplir plusieurs missions avec un même moyen et limitent l'emploi onéreux des unités les plus complexes aux missions qui le justifient. Mais l'application doit en être

1. Entre 20 et 40 ans en fonction du type d'unités et des refontes possibles.

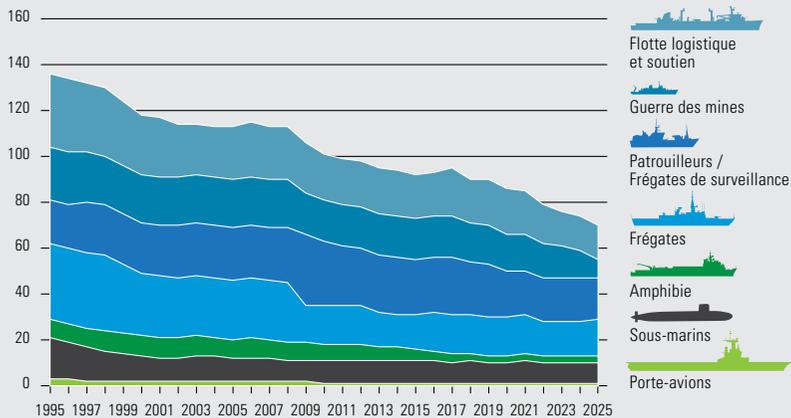
2. Armements utilisant les faisceaux laser ou sonores pour mettre leurs cibles hors d'état de combattre. L'adaptation de leur puissance permet de moduler l'effet obtenu. Leur intérêt réside dans l'absence de munitions, mais ils exigent une forte capacité à produire et stocker de l'énergie électrique.

Une Marine de haute mer en voie de stabilisation ?

ÉVOLUTION DU FORMAT AÉRONAVAL



ÉVOLUTION DU FORMAT FLOTTE



plus équilibrée, une mutualisation excessive des moyens se heurtant à l'incapacité de nos unités à pratiquer l'ubiquité, alors que la Marine est aujourd'hui déployée sur quatre à cinq théâtres. Notre effort portera d'ici là sur la concrétisation des plans d'équipement, dont une bonne moitié n'est pas encore formellement décidée. À l'horizon 2025, la physionomie de la Marine aura ainsi bien évolué : nos unités les plus anciennes auront été retirées du service et fonctionnellement remplacées par des moyens nouveaux plus performants.

Néanmoins, pour relever les défis auxquels la Marine doit faire face, tenir compte du contexte stratégique très incertain et du niveau d'emploi de nos matériels, aujourd'hui plus élevé que prévu, nous devons renforcer certaines composantes et combler les réductions temporaires de capacités admises par la loi de programmation militaire. Ce besoin s'est particulièrement illustré en novembre 2015, lorsque la totalité des frégates disponibles – parmi les dix-sept dont disposait la Marine avant de rallier le format à quinze frégates prévu par la LPM – a été mobilisée pour des opérations, principalement de lutte sous la mer.

Défi de permanence

Le défi de permanence nous conduira à renforcer la défense maritime du territoire à terre, en zone littorale et dans la profondeur de nos approches maritimes afin de garantir les redondances indispensables à une action dans la durée et d'éviter la prolongation coûteuse de moyens en fin de vie. Cet effort concernera prioritairement les avions de patrouille et de surveillance maritime et les patrouilleurs, notamment outre-mer. Il visera à dépasser le seuil critique actuel qui ne permet pas de faire face aux aléas. Le remplacement de nos hélicoptères de combat légers fera aussi l'objet d'une attention particulière. Nous devons enfin assurer le renouvellement de notre outil de guerre des mines vers un système à base de drones sous-marins pour répondre à l'obsolescence croissante de nos bâtiments actuels.

Nous développerons notre capacité de surveillance par un recours complémentaire accru aux moyens spatiaux et aux drones aériens pour renforcer notre aptitude à opérer efficacement loin, longtemps et en conservant l'initiative partout dans le monde. L'emploi progressif par la Marine des vecteurs aériens non habités à partir du territoire national concernera également les espaces maritimes, d'autant plus facilement qu'ils sont moins sujets aux restrictions réglementaires d'emploi. Associés aux bâtiments de surface et sous-marins, ils augmenteront sensiblement les capacités de détection, de classification et d'action de leurs porteurs, notamment les plates-formes de taille modeste. Nous devons parallèlement poursuivre la mise en réseau de nos capteurs,

sans exclure ceux du monde civil, et améliorer nos outils pour traiter en masse les informations collectées.

L'ambition de conserver une Marine de premier rang conduira à disposer de la permanence de notre capacité de frappe, notamment grâce à l'acquisition d'un deuxième porte-avions, de frégates polyvalentes de premier rang et de sous-marins d'attaque. Pour entretenir la capacité à agir partout dans le monde, nous renouvellerons aussi notre capacité de ravitaillement, aujourd'hui hors d'âge. Ces bâtiments, indispensables pour assurer le soutien des forces déployées, prendront en compte la dimension interarmées des opérations.

Défi de complémentarité

Pour répondre au défi de complémentarité, nous améliorerons nos capacités offensives et défensives dans l'espace immatériel pour nous adapter aux évolutions des contextes opérationnels. Cet effort concernera le développement de la guerre de l'information, la modernisation des moyens pour maîtriser le spectre électromagnétique, mais aussi le combat cybernétique. Notre efficacité dans les opérations interarmées nécessitera de préserver notre aptitude à réaliser des missions d'appui feu, naval ou aérien, grâce à des armements de précision en nombre suffisant. Les nouveaux armements devront permettre, si possible, de percer les défenses adverses, à l'image des missiles de croisière, tout en conservant l'aptitude à une mise en œuvre au contact de l'ennemi. Nous devons aussi améliorer nos défenses face aux menaces missiles et préserver nos capacités de lutte anti-sous-marine.

L'amélioration de notre interopérabilité sera conduite en interarmées comme avec nos alliés pour standardiser les matériels (en priorité, systèmes d'information et de commandement, aéronefs, armements), les procédures et les tactiques. Nous veillerons à préserver notre avance technologique face aux adversaires potentiels (polyvalence, discrétion, etc.) et à pérenniser les capacités les plus critiques comme la lutte sous la mer, mais aussi celles que nous sommes encore les seuls à posséder en Europe, comme la maîtrise de la propulsion nucléaire.

Défi de résilience

Pour relever le défi de résilience, nous traduirons l'expérience acquise en opération en renforçant l'endurance de nos matériels et leur résistance aux agressions grâce à des systèmes de sécurité de nouvelle génération. Parallèlement, nous veillerons à ne pas acquérir des outils « sur-sophistiqués » ou trop spécialisés lorsqu'ils ne sont pas

nécessaires. Nous rechercherons, autant que possible, à éviter le syndrome des micro-parcs en tirant profit des technologies duales ainsi que des développements communs entre armées et administrations par une approche pragmatique fondée sur le besoin opérationnel.

Nous poursuivrons notre démarche de préparation des forces à la mise en service opérationnel des nouveaux matériels, comme les sous-marins nucléaires d'attaque *Barracuda*, les nouvelles frégates ou les bâtiments ravitailleurs futurs. Elle impliquera le développement de nouveaux concepts d'emploi répondant à l'évolution des menaces. La concrétisation des tendances amorcées sur nos unités les plus récentes sera poursuivie avec pragmatisme: le concept d'équipage optimisé sera affiné à l'aune de l'expérience acquise pour mettre en œuvre une Marine très interconnectée – au sein même des unités et avec le monde extérieur – fortement automatisée (propulsion, sécurité, systèmes d'armes), et résiliente en opérations. L'enjeu portera aussi sur l'accroissement de nos moyens de simulation, des formations spécifiques et des infrastructures dans les ports, qui influenceront sur nos politiques d'investissement.

Équipements à plus long terme

Pour les programmes d'investissement à plus longue échéance, nous nous intéresserons aux armements nouveaux permettant de garantir notre accès aux zones d'opérations, de les interdire à nos adversaires, notamment en zone littorale, et de lutter contre les missiles de nouvelle génération, y compris à vol intermédiaire balistique. Une attention particulière sera portée aux armes à énergie dirigée qui pourraient à terme compléter nos canons, voire nos missiles à courte portée. À plus long terme, nous contribuerons à la réflexion sur l'équilibre entre les avions de chasse habités et les drones de combat à l'échéance du retrait du service des *Rafale* au milieu du siècle.

Nos systèmes de combat futurs seront développés avec le souci de la simplicité d'utilisation et devront bénéficier des avancées récentes de la technologie. Nous nous intéresserons tant à la maintenabilité qu'à l'embarquement de systèmes répondant au principe de modularité, sources d'économies lors des acquisitions et de souplesse d'emploi.

Pour y parvenir, nous nous impliquerons dans l'accompagnement de la recherche et de l'innovation technologique réalisées par le monde industriel afin de guetter les pistes les plus prometteuses et d'y insuffler un esprit plus « marin ». Notre attention prioritaire concernera les évolutions permettant de répondre aux défis capacitaires liés aux ruptures stratégiques* éventuelles. Nous chercherons également à tirer profit au plus tôt des produits matures et des services externalisés répondant à nos besoins.

Quand la Marine protège la mer

Parce que ses forces se déploient dans des espaces naturels, la Marine accentuera les efforts qu'elle a entrepris pour protéger l'environnement. Chargée de lutter contre les pollutions dans nos espaces maritimes, elle est et doit rester « propre ». Cette dimension intègrera le recours aux « technologies vertes » dans les opérations d'armement et la prise en compte de la déconstruction dès la phase de conception des programmes. Elle concerne aussi le traitement des déchets, les biocarburants, les économies d'énergie à la faveur de sources de production souples d'emploi et de capacités de stockage améliorées, compatibles avec l'évolution des besoins énergétiques des armements futurs.

Préparation opérationnelle

La préparation opérationnelle des forces navales a pour objectif de garantir que les moyens sont en mesure d'accomplir les missions confiées par le chef d'état-major des armées. La Marine s'attache à entraîner ses équipages sur tous les équipements qu'ils arment pour les missions données et en fonction des doctrines d'emploi les plus efficaces. Cette responsabilité qui relève du chef d'état-major de la Marine est confiée par subsidiarité aux commandants des quatre forces organiques.

Le processus de préparation opérationnelle sera de plus en plus systématiquement et rigoureusement piloté dans un souci d'optimisation des activités (chaque minute est exploitée pour un entraînement individuel et/ou collectif), de préservation du patrimoine (incluant la maîtrise de la sécurité, y compris nucléaire) et d'économie des moyens ; le recours à la préparation différenciée sera notamment favorisé car, tout en préservant un socle commun, elle évite d'entretenir des savoir-faire trop spécialisés ou éphémères au-delà du besoin d'emploi à moyen terme. Il vise à constituer des outils performants, disposant d'un potentiel technique suffisant, mais également des équipages aguerris, résilients, rompus à l'utilisation de leurs matériels et capables de s'adapter rapidement à l'évolution des missions. Il est sanctionné par l'attribution aux unités d'une qualification opérationnelle* dont l'acquisition fait largement appel aux moyens de simulation, en particulier internes aux bâtiments et aéronefs pour profiter de l'environnement opérationnel dans lequel ils évoluent, forcément plus réaliste. Parallèlement, l'entraînement continu à quai et à la mer entretient les savoir-faire lors d'exercices de tous niveaux, organisés également au cours des déploiements : 80 % de l'entraînement de nos forces est ainsi aujourd'hui réalisé pendant les missions réelles, sans incidence sur leur exécution, au contraire. Enfin, ce processus est précieux pour

l'expérimentation de nouvelles techniques de combat et l'acquisition de savoir-faire plus performants. Pour valider la préparation opérationnelle, l'activité à la mer ou en vol restera indispensable, car elle garantit le réalisme des situations et la maîtrise de l'outil de combat dans un environnement difficile voire hostile, non simulable totalement.



Tir de leurres depuis un *Caïman NH90*.
© *Marine nationale / S. Dzioba*.

Ainsi, nous poursuivrons nos efforts pour sanctuariser une activité suffisante, en quantité comme en qualité, c'est-à-dire répartie de façon homogène dans le temps et entre les capacités mises en œuvre.

La Marine s'efforcera de renforcer le processus de préparation opérationnelle en s'appuyant sur une coopération régulière entre les forces organiques, mais également avec nos alliés et partenaires. Ces interactions viseront principalement la mise en œuvre des capacités les plus délicates à maîtriser, comme le combat de surface ou la lutte sous la mer dans des environnements contraignants.

Nous développerons également la prise en compte de la dimension juridique des opérations militaires et de l'émergence d'acteurs civils dans les zones de crises (sociétés

de protection et de sécurité en mer, ONG, etc.). Parallèlement, nous poursuivrons notre effort pour adapter la réglementation nationale aux spécificités des opérations à la mer, afin d'améliorer l'efficacité de nos actions. Nous augmenterons enfin notre savoir-faire dans le domaine de la lutte de l'information, selon une approche protectrice, mais également offensive.

Maintien en condition opérationnelle (MCO)

L'objectif du MCO consiste à garantir l'exécution des contrats opérationnels de la Marine, quantitativement et qualitativement, en temps opportun, dans le respect des règles de sécurité et des enveloppes budgétaires consenties. Son atteinte est conditionnée par la disponibilité technique des matériels. Ses enjeux principaux concernent la maîtrise des technologies de pointe embarquées, la gestion des rechanges, le maintien en service des matériels les plus anciens jusqu'à leur fin de vie, mais également la maîtrise des coûts, y compris en cas d'avaries entre deux périodes d'entretien programmé. Le maintien en condition de sécurité (MCS), part essentielle de la cyber-protection de nos équipements, constitue une donnée structurante du MCO pour les années à venir. Les services de soutien intègrent enfin le besoin opérationnel de régénération rapide du potentiel, dans le cas d'un engagement majeur ou de suractivité temporaire de nos équipements.

Cette fonction capacitaire s'appuie sur l'organisation de la chaîne logistique opérationnelle, les rechanges embarqués, des lots de dépannage pré-positionnés, des moyens de simulation et de télémaintenance, mais également sur des équipements embarqués aussi communs que possible. Plus encore, elle tire parti de la compétence des équipages comme des services spécialisés de soutien ou du réseau industriel, qu'il soit privé ou étatique.

En conséquence, nous conforterons notre aptitude à durer en veillant à la pérennité des organismes de soutien industriel et développerons avec eux des relations sur la base d'objectifs de disponibilité, tant pour l'entretien des matériels que pour la régénération des stocks (notamment les munitions). Nous veillerons à ce qu'ils acquièrent les capacités industrielles critiques requises par les nouveaux matériels entrant en service sans obérer celles requises par les matériels d'ancienne génération, notamment dans le domaine de la sécurité nucléaire. Nous développerons également notre dialogue avec les industriels constructeurs et maintenanciers sur le retour d'expérience relatif aux performances du matériel en opération. Une optimisation des soutiens et de l'organisation des cycles d'entretien sera également recherchée. Enfin, nous nous

inscrirons dans la démarche interarmées en cours, qui devrait améliorer le réseau des infrastructures nécessaires dans les ports et sur les bases, tout comme la chaîne logistique, en veillant à ce qu'elle intègre la spécificité des opérations aéronavales.

ANALYSE COMPARÉE DES MARINES FRANÇAISE ET BRITANNIQUE

La *Royal Navy* (RN) et la marine nationale sont les deux principales marines européennes. Elles sont proches par leur taille, leur niveau d'ambition et par le spectre des moyens qu'elles mettent en œuvre. En 2015, les effectifs de la Marine française s'élevaient à près de 35 000 marins d'active et 4 600 réservistes quand la *Royal Navy* compte 31 800 marins et 2 850 réservistes. Pourtant, des choix structurants effectués depuis la fin du XX^e siècle les différencient. Si la marine nationale apparaît plus homogène et équilibrée, la *Royal Navy* dispose d'une composante de surface et de structures d'états-majors de conduite mieux dimensionnées. Les composantes sous-marines demeurent très comparables.

Les choix capacitaires effectués par le Royaume-Uni depuis la fin du XX^e siècle se caractérisent par trois arbitrages structurants :

- un effort principal visant à préserver une flotte de surface et une composante hélicoptères largement dimensionnées ;
- l'abandon en 1979 des porte-avions traditionnels à catapulte au profit de bâtiments plus légers et d'avions à décollage court et appontage vertical ;
- le renoncement à sa composante de patrouille maritime, en 2010.

À l'horizon 2025, sous réserve de la confirmation de l'amélioration de la stratégie navale britannique et du maintien de la stratégie française, le format des deux marines devrait être similaire, grâce à l'admission au service des porte-avions britanniques et la réactivation de la patrouille maritime (neuf *P-8A Poseidon*).

L'expérience montre donc que les abandons capacitaires sont lourds de conséquences en termes de savoir-faire et que de ce fait, leurs recouvrements sont longs et coûteux.

		TAILLE FLOTTES	
		FRANCE	ROYAUME-UNI
			
		2015	2025
<u>NOMBRE DE BÂTIMENTS</u>		71 53	70 68
<u>AÉRONEFS</u>		172 144	103 142
AÉRONAUTIQUE	 Chasse	56 47	0 48
	 Avions de patrouille / Surveillance maritime	34 30	0 9
	 Hélicoptères	82 67	103 85
PORTE-AVIONS BÂTIMENTS DE PROJECTION ET DE COMMANDEMENT	 Porte-avions	1 1	0 2
	 Bâtiments de projection et de commandement / Porte-aéronefs d'assaut	3 3	3 5
DESTROYERS FRÉGATES	 Frégates	15 15	19 19
SURVEILLANCE PATROUILLE	 Frégates de surveillance / Patrouilleurs	24 18	5 10
GUERRE DES MINES HYDRO	 Chasse mines	11 4	15 12
FLOTTE LOGISTIQUE AUTRES	 Divers bâtiments de soutien	7 3	13 9
SOUS-MARINS	 Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins > SNLE	4 4	4 4
	 Sous-marins nucléaires d'attaque > SNA	6 5	6 7

FORMAT DES MARINES AMÉRICAINE, RUSSE ET CHINOISE

La comparaison entre marines de combat est délicate, car elle masque, sous des chiffres bruts de matériels, des réalités fort différentes au titre du seul critère qui compte, l'efficacité politique et militaire. Le schéma ci-contre ne déroge pas à la règle, en particulier concernant la définition de ses composantes, mais il permet d'entrevoir le spectre des missions que ces pays peuvent envisager.

Commentaires

États-Unis

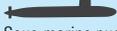
Les chiffres ci-contre agrègent les moyens de l'*US Navy* et ceux du corps des Marines (USMC). Les matériels considérés offrent les capacités d'action les plus diversifiées dans tous les milieux d'emploi. À moyen terme, ce niveau se maintiendra et garantira aux États-Unis la première place dans le concert des marines.

Russie

La valeur technologique des moyens recensés, comme l'aptitude de leurs équipages à conduire des opérations navales de haut niveau tactique, sont très hétérogènes. La marine russe est néanmoins dans une phase de croissance importante, pas seulement en nombre d'unités mais surtout en capacités complètes.

Chine

La valeur opérationnelle de la marine chinoise est aujourd'hui en deçà de celle des autres pays présentés. Beaucoup de ses unités ont encore une vocation côtière. Néanmoins, sa croissance est très forte. À moyen terme, elle rivalisera techniquement avec la marine russe, pour peu qu'elle acquière les aptitudes nécessaires à la mise en œuvre du spectre des capacités offertes par ses matériels grâce à l'expérience acquise lors de ses nombreux déploiements.

		ÉTATS-UNIS	RUSSIE	CHINE	FRANCE
					
AÉRONAUTIQUE NAVALE	 Chasse embarquée	1 184	18	29	53
	 Chasse à terre	—	29	208	—
	 Avions de patrouille / Surveillance maritime	153	89	27	36
	 Hélicoptères	2 265	267	89	83
	 Convertibles	123	—	—	—
	<hr/>				
FLOTTE DE SURFACE	 Porte-avions	10	1	1	1
	 Porte-aéronefs d'assaut	9	—	—	3
	 Amphibie (transports de chalands)	15	18	53	—
	 Croiseurs	22	5	—	—
	 Frégates / Destroyers	84	29	82	15
	 Frégates de surveillance / Patrouilleurs / Corvettes	13	69	190	24
	 Ravitailleurs	31	19	8	3
<hr/>					
SOUS-MARINS	 Sous-marins nucléaires lanceurs de missiles de croisière > SSGN	4	9	—	—
	 Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins > SNLE	14	13	4	4
	 Sous-marins nucléaires d'attaque > SNA	54	16	6	6
	 Sous-marins classiques > SM	—	16	57	—

Chiffres de l'année 2015.





Exercice de reprise de vive force d'un *ferry boat*
par un commando marine.

© Marine nationale / M. Denniel.

ADAPTER ET TRANSFORMER LA MARINE

*« Maintenir la cohérence de la Marine,
voilà le principal défi de son adaptation aux nouveaux enjeux. »*
Amiral Arnaud de Tarlé

L'organisation interne des forces armées, et de la Marine en particulier, a subi des réformes importantes depuis de nombreuses années. Ce processus se poursuivra parce que le rythme de l'évolution du monde l'impose, mais l'expérience nous incite à préserver des amers stables pour tracer une route saine.

Notre démarche s'attachera tout d'abord à mettre en exergue notre identité maritime dans la formation initiale des nouveaux recrutés afin de développer la solidité collective nécessaire dans un équipage. Ensuite, il convient de leur faire acquérir, dans des écoles spécialisées, la compétence technique indispensable à leur emploi opérationnel. Troisième étape, la professionnalisation des marins combattants et l'entretien de leurs savoir-faire seront confiés aux autorités organiques, détentrices des expertises spécifiques liées aux quatre milieux d'action dans lesquels évoluent nos forces, en surface, sous la mer, en l'air et à terre. Ils définissent quatre métiers, complémentaires entre eux, dont le point commun est de servir la cohérence de la Marine dans l'action.

Notre organisation préservera donc quatre autorités organiques, orchestrées par l'état-major de la Marine auquel se rattache également le commandement de la gendarmerie maritime. Nos quatre réservoirs de compétences resteront adaptés aux besoins d'emploi des unités actuelles et futures, capables de résoudre les défis liés aux micro-populations et aux filières les plus spécialisées. Nous renforcerons notre organisation dans le cinquième milieu cybernétique qui émerge, en l'orientant résolument vers les opérations.

Ensuite, l'exécution des missions attribuées par le CEMA, la cohérence de l'emploi des moyens et l'enjeu de permanence répondent à une logique de théâtres sur l'ensemble du monde. Chacun d'eux est commandé par un officier général qui, lorsqu'il n'est pas lui-même commandant de zone maritime (CZM), dispose d'un subordonné compétent exerçant cette fonction. La Marine s'appuie dans chacun de ces théâtres sur une base navale principale, éventuellement renforcée par des bases d'aéronautique navale, des bases secondaires et d'autres points d'appui, afin d'économiser les moyens et de pouvoir durer dans les activités à l'échelle de la mer.

Nous renforcerons l'aptitude des CZM à exercer le contrôle opérationnel des forces déployées, mais également à développer la « connaissance » dans leurs théâtres et le recueil du renseignement. Nous accompagnerons les évolutions à venir dans les armées et l'organisation de la défense maritime du territoire en renforçant leur aptitude à coordonner l'action des administrations opérant en mer et à influencer sur le développement de la politique maritime intégrée française.

Nous améliorerons aussi la cohérence des moyens navals stationnés ou déployés afin de doter chaque zone maritime des moyens adaptés à ses missions. En particulier, un groupe de défense maritime du territoire sera affecté dans toutes les zones maritimes attachées à une portion de territoire français. Ils permettront d'assurer, en coordination avec les autres administrations opérant en mer, la permanence d'action d'un bâtiment de surface coercitif (frégate de surveillance, patrouilleur océanique...), d'un bâtiment de soutien, d'un avion de surveillance maritime et d'hélicoptères.

Enfin, nous préserverons notre capacité à commander des forces navales à la mer, dans un cadre national ou interallié, afin d'être en mesure de conduire simultanément une composante aéronavale complexe et deux missions plus simples. Nous conserverons notre aptitude à commander une opération interarmées à partir de la mer.



La frégate européenne multimissions (FREMM) *Aquitaine* (D650).

© *Marine nationale / A. Monot.*



POSTFACE

Contre-amiral Thierry ROUSSEAU

Directeur du Centre d'études stratégiques de la Marine

Bâtir une ambition navale pour la France ne peut s'envisager sans une réflexion générale sur le monde et donc sur la mer et ses enjeux.

Avoir une ambition,

- c'est oser regarder au loin, dans l'espace et dans le temps;
- c'est tenter d'éclairer un avenir qui, dans le domaine de la stratégie et des relations internationales, est forcément flou, évolutif et dangereux;
- c'est employer le futur sans oublier le présent.

C'est aussi prendre le risque de se tromper en un domaine où l'erreur n'est pas acceptable car ses conséquences sont terribles, notre histoire comme l'actualité le montrent clairement.

Mais ce risque concernant la marine nationale est faible pour deux raisons essentielles :

- le milieu maritime forge le marin pour résister au mouvement, à l'adversité et à l'imprévu; par obligation et par culture, il adapte en permanence son cap pour atteindre sa destination;
- la Marine s'appuie essentiellement sur les marins qu'elle rassemble autour de valeurs partagées; quels que soient les noms qu'on leur donne, ces dernières tournent autour des notions de courage, de ténacité, de compétence, de solidarité, de dévouement et d'humilité.

La destination? C'est Marine Horizon 2025.

Le cap? C'est l'action de tous les marins à tous les instants pour suivre ce plan. Les valeurs rappelées s'expriment dans leur manière d'agir, ensemble, en équipage.

La marine de 2025 dont la France a besoin, originale, performante et adaptée, se construit sous nos yeux.

LEXIQUE

Action de l'État en mer (AEM)

Organisation interministérielle qui regroupe toutes les administrations opérant en mer (marine nationale, gendarmerie, police nationale, douanes, affaires maritimes, sécurité civile). La coordination interministérielle est assurée par le secrétariat général de la mer (SGMer). Celle des opérations est confiée aux délégués du Gouvernement pour l'outre-mer et aux préfets maritimes en métropole.

Aptitude (« savoir-faire »)

Disposition particulière pour remplir une mission fixée en termes généraux. L'aptitude s'exprime en termes de compétences, sans référence à un volume précis de moyens. Cette notion sous-entend l'existence de capacités.

Asymétrie (menace)

Disparité totale ou très prononcée des buts de guerre, de la nature des moyens et des modes d'action utilisés, au point que les formes de pensée et d'action de l'une des parties restent impuissantes à apporter des réponses appropriées aux problèmes posés par le système de pensée de l'autre partie, l'inverse n'étant pas nécessairement vrai.
Exemple: menace représentée par les pirates et les trafiquants.

Capacité opérationnelle

Déterminée par le nombre, la disponibilité et le savoir-faire du personnel de l'unité, par le nombre, la disponibilité et les possibilités de ses équipements majeurs, par son organisation, son entraînement et sa cohésion.

Commandement opérationnel

Autorité conférée à un commandant pour assigner des missions ou des tâches particulières à des commandants subordonnés, pour déployer des unités, pour réassigner des forces, conserver ou déléguer le contrôle opérationnel ou tactique comme il le juge nécessaire. En France, le commandant opérationnel de tous les moyens militaires est le chef d'état-major des armées (CEMA).

Commandement organique

—

Autorité responsable de la préparation opérationnelle de ses moyens. Elle inclut l'aptitude technique des matériels, l'acquisition et l'entretien des savoir-faire, mais aussi la préparation au combat.

Commandement tactique

—

Autorité déléguée à un commandant pour attribuer des tâches aux forces placées sous son commandement, en vue de l'accomplissement de la mission ordonnée par l'autorité supérieure.

Contrat opérationnel

—

Convention entre l'EMA et les armées, directions et services, qui définit les capacités opérationnelles et le niveau de disponibilité opérationnelle associée nécessaires à la tenue des objectifs fixés par le Livre blanc.

Contrôle naval volontaire (CNV)

—

Partenariat consistant à faire bénéficier nos forces des informations transmises par les navires marchands contributeurs qui, en retour, reçoivent une appréciation ciblée sur l'état des menaces et une aide en cas de besoin.

Contrôle opérationnel

—

Autorité confiée à un commandant de donner des ordres aux forces affectées, de telle sorte qu'il puisse accomplir les missions ou tâches particulières, habituellement limitées du fait de leur nature, du lieu, ou du temps, de déployer les unités concernées, de conserver ou de déléguer le contrôle tactique de ces unités.

Contrôle tactique

—

Direction et contrôle détaillés, normalement limités au plan local, des mouvements ou manœuvres nécessaires pour exécuter les missions ou les tâches assignées.

Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM)

—

La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) a été signée en 1982, à Montego Bay. Elle établit les bases du droit maritime international, sur le fondement des droits coutumiers. Elle définit en particulier l'étendue des espaces de souveraineté des États et de ceux placés sous leurs juridictions.

Défense maritime du territoire (DMT)

—

Forme militaire de la défense, à caractère permanent, ayant pour objet :

- de surveiller les approches du territoire national sur ses façades maritimes, de déceler et d'évaluer la menace qui peut s'y exercer sur ou dans la mer ;
- de renseigner les autorités civiles et militaires sur les activités suspectes ou hostiles en mer et les menaces d'origine maritime qui concernent leurs domaines de responsabilité ;
- de s'opposer aux actions menées par voie de mer contre le territoire national et aux entreprises adverses contre les intérêts nationaux dans les approches de ce territoire, en particulier contre les activités nationales dans toutes les zones littorales et maritimes où la France dispose de droits économiques (exploration, exploitation).

Différenciation

—

Principe consistant à ajuster le niveau de préparation opérationnelle au strict besoin d'emploi, en termes de délais et d'aptitudes requises, afin d'en réduire le coût global, quitte à admettre des lacunes pour d'autres fonctions.

Son application peut imposer un complément d'entraînement avant engagement, fonction du niveau de qualification détenu au regard du besoin.

Exemple : l'entraînement à la lutte contre la piraterie réservé aux bâtiments dont l'activité est prévue en zone de danger piraterie (alors même que toutes les unités de combat en sont capables).

Dissuasion

—

Selon l'acception française, ce terme concerne exclusivement la dissuasion nucléaire: dissuasion exercée pour la défense des intérêts vitaux de la France par la menace de provoquer, par l'emploi de tout ou partie de ses armes nucléaires, des dommages de toute nature, hors de proportion avec l'enjeu des intérêts mis en cause et, de ce fait, inacceptables pour tout adversaire qui voudrait leur porter atteinte.

Eaux territoriales

—

Espace maritime dans lequel s'exerce la souveraineté complète d'un État, c'est-à-dire que toutes ses lois s'y appliquent. La CNUDM en limite néanmoins l'exercice (droit de passage inoffensif, etc.) et stipule qu'il ne peut s'étendre au-delà de 12 milles nautiques (22 km) des côtes.

Haute mer

—

Selon la CNUDM, espace maritime placé hors des espaces sous juridiction nationale, eaux territoriales et zones économiques exclusives.

Initiative

—

Principe consistant à savoir reconnaître, provoquer et saisir les opportunités qui se présentent de manière originale et imprévisible. S'accompagne des notions d'autonomie de décision et d'action.

Interdiction

—

Action dont le but est d'empêcher toute activité particulière dans une zone donnée. Les États-Unis parlent de *anti access denial*.

Interopérabilité

Capacité de plusieurs systèmes, unités ou organismes à opérer ensemble de façon efficace, grâce à la compatibilité de leurs organisations, doctrines, procédures, équipements, et à la qualité de leurs relations respectives.

Exemple: ravitaillement en vol sur des avions étrangers.

Mutualisation

Mise en commun de moyens, de procédures et de techniques, en vue d'optimiser l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

Exemple: escorte du groupe aéronaval par des frégates britannique, allemande, belge et australienne.

Polyvalence

Aptitude d'une capacité à remplir le plus large éventail de missions simultanément ou consécutivement. Elle permet une modification rapide de la mission en cours de déploiement et sous-tend la réversibilité.

Exemple: frégate qui se voit confier la défense d'une unité précieuse contre des menaces de surface et aérienne, tout en étant capable de collecter du renseignement.

Préparation opérationnelle

Processus destiné à créer, entretenir ou améliorer l'aptitude opérationnelle. Elle recouvre l'instruction, l'entraînement, les exercices et l'évaluation.

Qualification opérationnelle

Décision d'une autorité organique sanctionnant l'aptitude d'une unité (y compris son équipage) à être engagée en opérations. Dans le cadre d'une préparation opérationnelle différenciée, cette qualification peut être assortie de réserves pour certaines missions ou capacités. Ce niveau conditionne le spectre de missions pouvant être attribuées à l'unité.

Résilience

—

Capacité de résistance morale et matérielle d'une unité et aptitude qu'elle possède à continuer d'opérer efficacement sans ou après régénération, en dépit d'un environnement dégradé ou des préjudices humains, structurels et techniques qu'elle aurait elle-même subis.

Elle s'applique aux trois éléments constitutifs d'une force: l'homme et son moral, son organisation et ses équipements.

Rupture stratégique

—

Événement non prévu, qui remet en cause les options stratégiques prévalant jusqu'alors.

Exemple: la chute du mur de Berlin a profondément modifié la stratégie militaire occidentale.

Stricte suffisance

—

Démarche consistant à limiter le volume des forces à un niveau acceptable pour remplir la mission, en deçà du niveau idéal. Il s'appuie sur la complémentarité apportée par les autres unités contribuant à cette mission.

Supériorité aéromaritime

—

Situation qui autorise la conduite d'opérations aéromaritimes pendant une période donnée et à un endroit donné sans opposition majeure mettant en cause la réussite des opérations.

Théâtre (d'opération)

—

Espace géographique délimité dans lequel une force opère pour remplir une mission fixée par l'autorité stratégique.

Zone économique exclusive (ZEE)

—

Espace maritime situé à l'extérieur de la mer territoriale, dans lequel l'État riverain exerce sa juridiction pour l'exploitation de la masse d'eau et des fonds marins. En revanche, l'ensemble de ses lois ne s'y appliquent pas. Cet espace est libre d'accès pour toutes les autres activités.

Les numéros publiés :

N°1 - *L'action de l'État en mer et la sécurité des espaces maritimes.*
La place de l'autorité judiciaire. Octobre 2011

N°2 - *Planète Mer. Les richesses des océans.* Juillet 2012

N°3 - *Mer agitée. La maritimisation des tensions régionales.* Janvier 2013

N°4 - *L'histoire d'une révolution. La Marine depuis 1870.* Mars 2013

N°5 - *La Terre est bleue.* Novembre 2013

N°6 - *Les larmes de nos souverains. La pensée stratégique navale française...* Mai 2014

N°7 - *Union européenne: le défi maritime.* Décembre 2014

N°8 - *Abysses.* Juin 2015

N°9 - *Outre-mer.* Décembre 2015

N°10 - *Marines d'ailleurs.* Juin 2016

LES PUBLICATIONS DU CESM

Centre de réflexion stratégique, le CESM diffuse cinq publications régulières sur la stratégie navale et les principaux enjeux maritimes.

Études marines

Cette revue est une plongée au cœur du monde maritime. Qu'elle fasse intervenir des auteurs reconnus sur des questions transversales ou qu'elle approfondisse un thème d'actualité, elle offre un éclairage nouveau sur la géopolitique des océans, la stratégie navale et plus généralement sur le fait maritime.

Cargo Marine

Disponible sur le portail internet du CESM, les études de fond réalisées par le pôle Études et les articles rédigés par ses partenaires offrent un point précis sur des problématiques navales et maritimes.

La Hune du CESM

Cette veille, disponible sur internet, synthétise les articles de la presse nationale et internationale concernant l'actualité maritime. Cette synthèse répertorie plusieurs grandes thématiques : politique et doctrine, marine de guerre, industrie navale et domaine maritime.

Brèves Marines

Diffusée par mail, cette publication offre chaque mois un point de vue à la fois concis et argumenté sur une thématique maritime d'actualité. Elle apporte un éclairage synthétique sur des thèmes historiques, géopolitiques et maritimes.

Les @mers du CESM

Cette revue de veille bihebdomadaire, également diffusée par mail, compile les dernières actualités concernant le domaine naval et maritime. Elle permet à ceux qui le désirent d'être tenus informés des récents événements maritimes.

Ces publications sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :
cesm.marine.defense.gouv.fr

ISSN 1292-5497

Dépôt légal octobre 2016
Achevé d'imprimer au 3^e trimestre 2016
Impression EDIACA Saint-Étienne
Réalisation Marie-Laure Jouanno

AMBITION NAVALE AU XXI^e SIÈCLE

« L'Histoire enseigne que la France n'a jamais été aussi prospère et puissante que lorsque sa Marine était forte. »

L'avenir de notre pays et la stabilité du monde sont intimement liés aux océans, à leurs ressources, à leur usage et à leur rôle de régulateur climatique.

Il nous faut relever ces défis maritimes, imaginer la Marine de demain en s'appuyant sur celle d'aujourd'hui, esquisser ses contours, ses besoins en matériels et en équipages ainsi que sa position sur la scène internationale.

Voici cette réflexion, voici notre ambition navale à l'horizon 2025.



Hors série – Octobre 2016
Centre d'études stratégiques de la Marine

